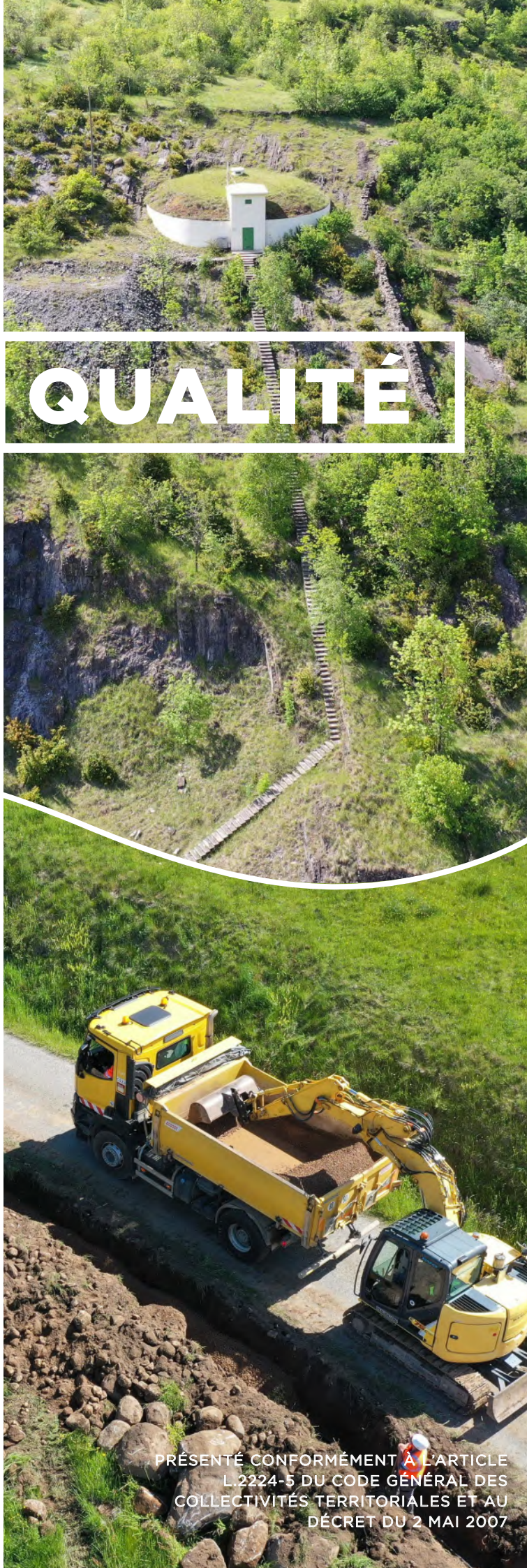


*RAPPORT
ANNUEL 2025*

PRIX ET QUALITÉ

SERVICES PUBLICS
EAU - ASSAINISSEMENT



PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE
L.2224-5 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AU
DÉCRET DU 2 MAI 2007

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	QUI SOMMES-NOUS ?	1
1	UN SERVICE PUBLIC ET LOCAL	2
2	LE PROJET STRATEGIQUE EN 7 AXES	3
3	LE SMDEA EN QUELQUES CHIFFRES ET SON TERRITOIRE	4
4	LA GOUVERNANCE DU SMDEA EN 2025	6
	4.1 L'Assemblée Générale	6
	4.2 Le Conseil d'Administration	7
5	LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	8
	5.1 La CCSPL : associer les usagers à la gestion des services	8
	5.2 Les 8 associations représentatives	8
6	LE NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE POUR 2026	9
	6.1 Les comités territoriaux	9
	6.2 Le bureau	10
Chapitre 2	EAU POTABLE	11
7	LES DONNÉES GÉNÉRALES : PATRIMOINE, POPULATION, ABONNÉS	12
	7.1 Population desservie (D101.1) et abonnés	12
	7.2 Patrimoine	13
	7.3 Changement de compteurs particuliers	13
8	LE RENDEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET DES USINES DE PRODUCTION	15
	8.1 Production	15
	8.2 Rendement des usines de production	16
	8.3 Volume produit (V1)	16
	8.4 Achats d'eaux traitées	17
	8.5 Volumes vendus au cours de l'exercice	17
	8.6 Autres volumes	18
	8.7 Volume consommé autorisé	19
	8.8 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025	19
	8.9 Performance des réseaux d'eau potable	19
	8.10 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	21
	8.11 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	21
	8.12 Nombre de fuites sur le réseau	22
	8.13 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	23
	8.14 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	25
	8.15 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	26
	8.16 Délai contractuel maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	27
9	QUALITÉ, ANALYSES, ALERTES, AUTOCONTRÔLE, NETTOYAGE	28
	9.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	28
	9.2 Alertes de l'Agence Régionale de Santé	30
	9.3 Autocontrôles sur la qualité de l'eau	31
	9.4 Nettoyages de réservoirs	32
	9.5 Taux moyen Indice d'avancement de protection des ressources (P108.3)	33
10	LES TARIFS ET FINANCES	35
	10.1 Modalités de tarification	35
	10.2 Facture d'eau type (D102.0)	36
	10.3 Recettes	37
	10.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	37
	10.5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	38
	10.6 Taux de réclamations (P155.1)	39
	10.7 Financement des investissements	40
	10.7.1 État de la dette du service	40
	10.7.2 Amortissements	40
	10.7.3 Créances ou versements à un fonds de solidarité (P 109.0)	40
	10.8 Tableau récapitulatif des indicateurs eau	41
11	LES TRAVAUX REMARQUABLES - EAU	42

Chapitre 3	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	47
12	LES DONNEES GENERALES	48
12.1	Population desservie (D201.1) et abonnés	48
12.2	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	49
12.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	49
12.4	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert	51
12.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	51
12.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	53
13	L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	55
13.1	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	55
13.2	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	56
13.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	56
13.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	56
13.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	57
13.6	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	57
13.7	Nombre d'interventions curatives	58
13.8	Nombre de ml de réseau hydrocuré	58
13.9	Entretien des postes de relevage	59
13.10	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	59
13.11	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	60
13.12	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	61
13.13	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	62
13.14	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'assainissement en 2025	63
14	LES TARIFS ET FINANCES	63
14.1	Modalités de tarification	63
14.2	Facture d'assainissement type (D102.0)	64
14.3	Recettes	65
14.4	Tarification volumes facturés	65
14.5	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	66
14.6	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	66
14.7	Taux de réclamations (P258.1)	67
14.8	Financement des investissements	67
14.8.1	État de la dette du service	67
14.8.2	Amortissements	67
14.8.3	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	67
14.9	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement	68
15	LES TRAVAUX REMARQUABLES - ASSAINISSEMENT	69
Chapitre 4	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	75
16	LES DONNEES GENERALES	76
16.1	Mode de gestion du service	76
16.2	Territoire desservi en assainissement non collectif	76
16.3	Estimation de la population desservie (D301.0)	77
16.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	77
17	LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	78
17.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	78
17.2	Bilan des contrôles de dispositifs d'ANC par territoire	79
18	LES TARIFS ET FINANCES	79
18.1	Modalités de tarification	79
18.2	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement non collectif	80
CHAPITRE 5	DÉMARCHE EAU ARIÈGE, DÉMARCHE QUALITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	81
19	LES ANIMATIONS & VISITES	82
19.1	Le SMDEA, un syndicat ouvert sur son territoire	82
19.2	Les temps forts	82
20	LA DÉMARCHE EAU ARIÈGE	83
20.1	La démarche Eau Ariège récompensée !	83
20.2	Soutien au volontariat des sapeurs-pompiers	84
21	ISO 50001	84
21.1	Démarche ISO 50001	84

PRÉAMBULE

Le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) est un document public annuel obligatoire que chaque service d'eau potable et d'assainissement doit produire pour informer les usagers.

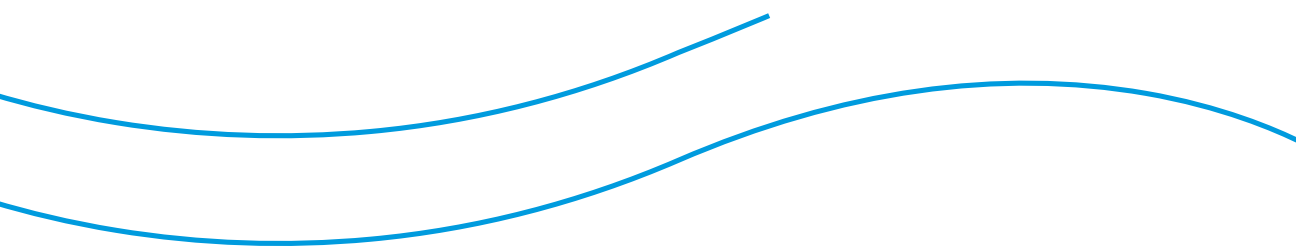
C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne. Le président présente ce rapport à son assemblée délibérante et répond également à une exigence de transparence envers l'usager

Qu'est-ce qu'il contient ?

- Données financières : Le prix exact de l'eau et les résultats financiers
- Indicateurs techniques : La performance et l'efficacité des infrastructures d'eau et d'assainissement
- Qualité du service : La conformité de l'eau et la satisfaction des usagers.

Fonctionnement et obligations :

- Fréquence : Réalisé chaque année pour l'exercice précédent.
- Délai : Présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois suivant la fin de l'exercice.
- Transparence : consultable par tous les citoyens auprès de la mairie ou de la collectivité ou du SMDEA et présenté en CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les collectivités de plus de 10 000 habitants).



CHAPITRE 1

QUI SOMMES-NOUS ?





Un service public et local

Créé en 2005, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement « SMDEA » est un organisme public qui regroupe 270 communes sur les départements de l'Ariège (242), la Haute Garonne (27) et l'Aude (1).

Le SMDEA intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif). Le SMDEA intervient également dans la gestion de l'eau brute et l'exploitation des barrages de Montbel et Filhet, Mondely.

Le SMDEA se définit comme un syndicat mixte, à la carte et public :

- **Syndicat mixte**, car il regroupe des collectivités territoriales de plusieurs niveaux (Communes, Communauté d'agglomération, Communautés de Communes, Conseil Départemental de l'Ariège, Syndicats de Communes).
- **Syndicat à la carte**, dans la mesure où chacun de ses membres peut adhérer à tout ou partie de ses compétences.
- **Syndicat Public** : bien qu'il gère des services à caractère industriels et commerciaux, le SMDEA n'a pas vocation à faire des profits. La notion de service public est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

Les actions du SMDEA répondent aux besoins des générations présentes, sans compromettre l'avenir des générations futures

Ce sont 263 agents qui s'engagent et agissent au quotidien pour exploiter, entretenir et construire ce patrimoine, apporter un service aux collectivités adhérentes.

La répartition des agents techniques en 5 unités territoriales d'exploitation autour du siège administratif à Saint Paul de Jarrat, permet de garantir une relation de proximité avec les usagers et une réactivité pour assurer le service, 24h/24 et 7j/7.

II

Un projet de territoire pour une gestion intégrée de l'eau 2021-2026

Le SMDEA a élaboré un projet 2021-2026, comportant 7 enjeux stratégiques déclinées en 51 orientations, permettant de déterminer des actions concrètes programmées dans le temps, suivies par le Conseil d'administration et le comité de Direction du SMDEA.

Ce projet permet d'affirmer l'identité du SMDEA sur notre territoire, de donner de la visibilité (en interne et en externe) au projet, et détermine la feuille de route du syndicat à l'horizon 2026.

Ce projet du SMDEA se décline en 7 axes :

1

**LA COOPÉRATION
RENFORCÉE**

2

**L'OUVERTURE À
DE NOUVELLES
COMPÉTENCES**

3

**UN ANCRAGE
TERRITORIAL RENFORCÉ**

4

**UNE DÉMARCHE INTERNE
DE PERFORMANCE ET DE
QUALITÉ**

5

**L'AMÉNAGEMENT
PROGRAMMÉ DU
TERRITOIRE**

6

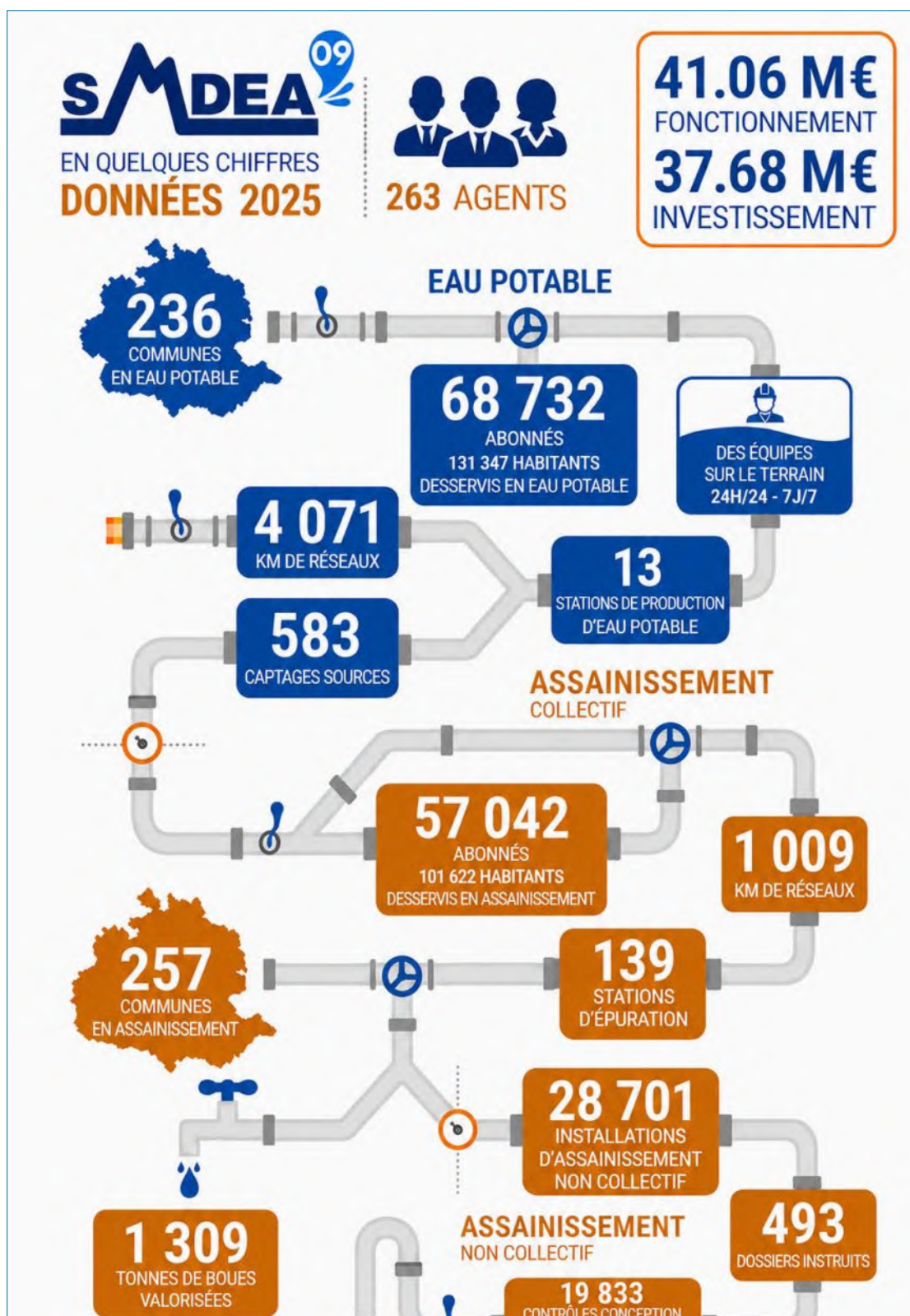
**LE DIALOGUE AVEC
L'USAGER LE CITOYEN**

7

**UN CAPITAL HUMAIN ET
DES COMPÉTENCES AU
SERVICE DE L'EAU**

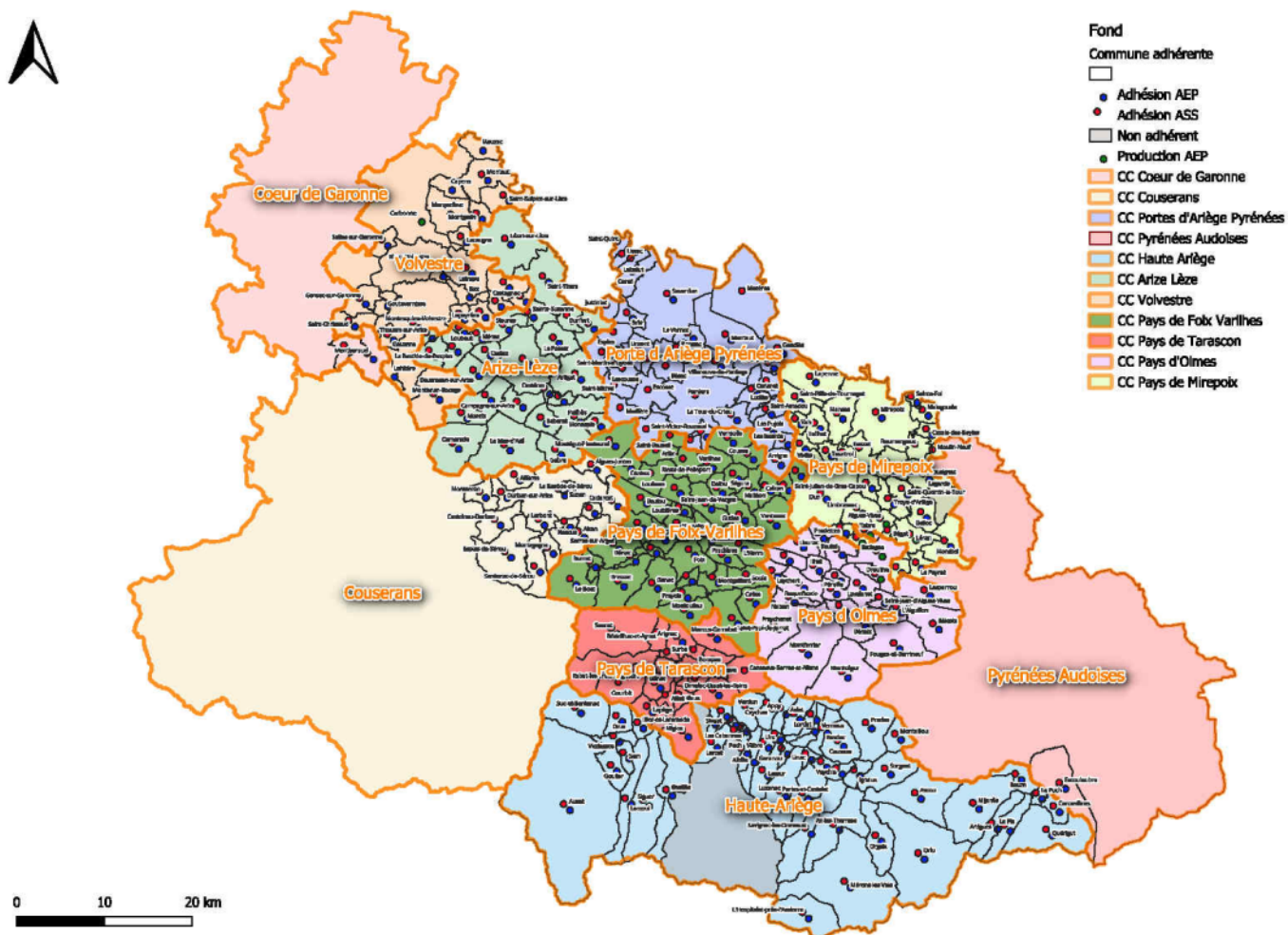
III

Le SMDEA en quelques chiffres et son territoire



Le service est exploité en Régie à autonomie financière.

Carte du territoire et des compétences



IV

La gouvernance du SMDEA en 2025

Une organisation représentative des territoires et des adhérents au service des collectivités

22

Délégués du Conseil
Départemental

400

Délégués des communes et
syndicats

4

Réunions de l'Assemblée
Générale

4.1. L'assemblée générale

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des adhérents du syndicat. Elle comprend des délégués du Conseil Départemental de l'Ariège (22) et des délégués des communes et syndicats (400).

Chaque commune est représentée de la façon suivante :

NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	NOMBRE DE VOIX
0 à 499	1	1 voix
500 à 1 499	2	4 voix
1 500 à 3 499	3	6 voix
3 500 à 5 000	4	12 voix
Supérieur à 5 000	5	15 voix

- L'Assemblée Générale se réunit quatre fois dans l'année.
- Décisions budgétaires : budgets et décisions modificatives.
- Création de postes.
- Admissions de nouvelles collectivités.
- Modifications des statuts.

4.2. Le Conseil d'Administration

Composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 400 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Départemental de l'Ariège.

Présidence et 9 vice-présidences

Présidente : Christine TEQUI

28

Membres

23

Élus par les
400 délégués

5

Désignés par le
Conseil Départemental

DÉLÉGATION	VICE-PRÉSIDENT
Relation avec les institutions et coopération	Jérôme BLASQUEZ
Administration générale et évolutions statutaires	Louis MARETTE
Élaboration et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements	Jean Claude SERRES
Développement Durable et économies d'énergie	Alain MAYODON
Relation avec les usagers, leurs représentants, et politique sociale	Alain ROCHET
Gestion des ressources humaines, politique sociale du SMDEA et recrutements	Jean Pierre BOIX
Prospective financière et politique tarifaire	Jacques ESCANDE
Gestion intégrée de l'eau et nouvelles compétences	Marc SANCHEZ
Communication	Elisabeth CLAIN

Fonctionnement et compétences

- Élection au scrutin de liste à un tour avec une répartition des sièges pour les délégués des collectivités, afin d'assurer la représentation de l'ensemble des territoires.
- Une réunion mensuelle.
- Un règlement intérieur adopté par ses membres.
- Toutes les affaires syndicales, en particulier l'organisation des services et la validation de l'ordre du jour des assemblées générales.
- Le Président : organe exécutif du syndicat, avec délégation aux vice-présidents.



La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

5.1. La CCSPL : associer les usagers à la gestion des services

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance consultative mise en place par le SMDEA et ayant pour vocation d'associer les usagers à la gestion des services.

5.2. Les 8 associations représentatives



5.3. Son fonctionnement

- En l'absence de Délégation de Service Public au SMDEA, la CCSPL est convoquée lors de la présentation annuelle du rapport public sur la Qualité des Services (RPQS).
- Elle est convoquée lors de chaque révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement.



Le nouveau mode de gouvernance pour 2026

6.1. Les comités territoriaux

Le SMDEA est composé de huit grands territoires géographiques qui cadrent son organisation territoriale et institutionnelle : Volvestre, Arize-Lèze, Portes d'Ariège Pyrénées, Pays de Mirepoix, Agglomération Foix-Varilhes, Pays d'Olmes, Pays de Tarascon et Haute-Ariège.

8 GRANDS TERRITOIRES	TERRITOIRES RATTACHÉS
Volvestre	Cœur de Garonne → Volvestre
Arize-Lèze	
Portes d'Ariège Pyrénées	
Pays de Mirepoix	
Agglomération Foix-Varilhes	Couserans-Pyrénées → Foix-Varilhes
Pays d'Olmes	
Pays de Tarascon	
Haute-Ariège	Pyrénées Audoises → Haute-Ariège

Les trois territoires rattachés viennent compléter les grands territoires les plus proches géographiquement. Le Comité Syndical du SMDEA est l'organe délibérant du SMDEA. Il règle, par délibération, les affaires du SMDEA et se prononce chaque fois que son avis est requis, notamment pour toutes les décisions budgétaires, tarifs, programmes d'investissements...

2

Collèges

RÉUNION

Au moins 1x /
semestre

14

Titulaires du Conseil
Départemental

TRANCHES — BASE ABONNÉS SMDEA	NOMBRE DE TITULAIRES	NOMBRE DE SUPPLÉANTS
Collège 1 — De 0 à 4 999 abonnés	1	1
Collège 1 — De 5 000 à 9 999 abonnés	4	2
Collège 1 — De 10 000 à 19 999 abonnés	6	2
Collège 1 — De 20 000 à 29 999 abonnés	10	3
Collège 1 — 30 000 abonnés ou plus	14	4
Collège 2 — Conseil Départemental de l'Ariège	14	4

6.2. Le bureau

Le SMDEA est administré par un Bureau composé du Président, des vice-Présidents et d'autres membres élus par le Comité Syndical. Les membres du Bureau doivent être délégués au sein du Comité Syndical du SMDEA.

Il se compose de deux collèges :

- Un premier collège représentant les intercommunalités et les communes.
- Un deuxième collège représentant le Conseil Départemental de l'Ariège.

La tranche d'appartenance du grand territoire détermine le nombre de sièges des membres du Bureau titulaires et des suppléants à élire pour siéger au Bureau. Les Syndicats membres du SMDEA n'ont pas de représentant direct au sein du Bureau.

La Communauté de Commune Couserans Pyrénées (Séronais), la Communauté de Communes Cœur de Garonne et la commune audoise d'Escouloubre seront invitées aux séances du Bureau. Si elles le souhaitent, elles pourront faire valoir leurs avis par voix consultatives.

TRANCHES — BASE ABONNÉS SMDEA	NOMBRE DE TITULAIRES	NOMBRE DE SUPPLÉANTS
Collège 1 — De 0 à 4 999 abonnés	0	0
Collège 1 — De 5 000 à 9 999 abonnés	1	1
Collège 1 — De 10 000 à 19 999 abonnés	2	2
Collège 1 — De 20 000 à 29 999 abonnés	4	2
Collège 1 — 30 000 abonnés ou plus	6	3
Collège 2 — Conseil Départemental de l'Ariège	6	3

CHAPITRE 2

EAU POTABLE



7.1. Population desservie (D101.1) et abonnés

Territoire	Habitant desservi en eau potable	Abonnés AEP	Abonnés/km de réseau
ARIZE	12 192	7 201	10,21
HAUTE ARIEGE	15 405	9 298	23,42
PAYS DE FOIX VARILHES	37 025	20 547	21,17
PAYS DE MIREPOIX	9 177	4 723	12,58
PAYS DE TARASCON	4 514	2 657	26,97
PAYS D'OLMES	12 773	8 117	25,09
PORTES ARIEGE PYRENEES	17 674	8 415	17,83
VOLVESTRE	22 587	7 674	10,51
TOTAL	131 347	68 632	16,85

Est considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

En 2025, le SMDEA assure la desserte en eau potable de 131 347 habitants et compte 68 632 abonnés (76056 au 31/12/2024) sur l'ensemble de son territoire. Cette baisse s'explique par le départ du secteur de la ComCom du Couserans.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,91 au 31/12/2025 (1,78 habitants/abonné au 31/12/2024).

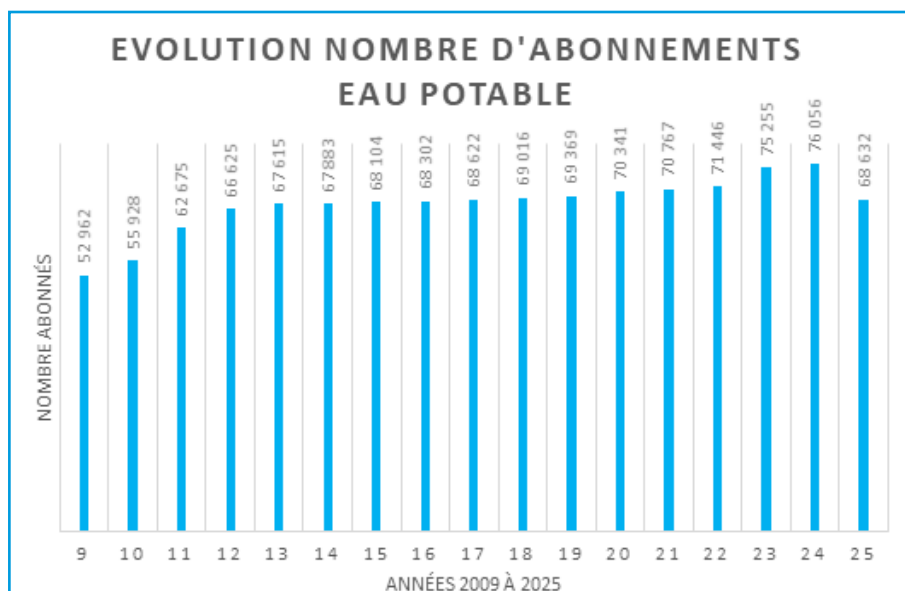
Le Pays de Foix-Varilhes constitue le principal territoire desservi avec 37 025 habitants et 20 547 abonnés soit 30 % des abonnés. Le deuxième territoire est le Volvestre avec 22 587 habitants suivi des Portes d'Ariège Pyrénées avec 17 674 habitants et de la Haute-Ariège avec 15 405

habitants.

À l'inverse, le Pays de Tarascon représente le territoire le moins desservi par le SMDEA car le Syndicat du Sabarthès assure une grande partie.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,85 abonnés/km au 31/12/2025 (16,65 abonnés/km au 31/12/2024). Elle aussi est très disparate, avec des secteurs (Arize et Volvestre), pour lesquels la densité est très faible.

Cette répartition illustre la diversité des territoires couverts par le SMDEA, avec des secteurs présentant des niveaux de population et des linéaires de réseaux de la desserte en eau potable très différents.



La baisse du nombre d'abonnés entre 2024 et 2025 s'explique par le départ des communes de la communauté de communes du Couserans au 31/12/2024.

7.2. Patrimoine

	AEP compteur d'eau (généraux)	AEP Ouvrage d'adduction	AEP Pompage	AEP Réservoir	AEP Station de production
ARIZE	79	11	16	21	1
HAUTE ARIEGE	165	199	8	85	2
PAYS DE FOIX VARILHES	373	243	34	129	4
PAYS DE MIREPOIX	102	3	15	28	1
PAYS DE TARASCON	42	44	3	35	0
PAYS D'OLMES	154	71	17	62	3
PORTES ARIEGE PYRENEES	97	1	6	16	1
VOLVESTRE	80	11	5	29	1
TOTAL	1092	583	104	405	13

Le SMDEA possède un patrimoine important et varié, en fonction des territoires et de l'opportunité d'alimentation en eau.

Les territoires de plaine disposent d'alimentations davantage rationalisées, reposant sur des usines de traitement captant principalement de l'eau de surface. À l'inverse, le secteur montagne se caractérise par une densité importante d'ouvrages d'adduction ainsi que par un nombre plus élevé d'unités de distribution, reflétant une organisation du réseau plus éclatée et hétérogène.

La Haute-Ariège, avec 9 287 abonnés, compte ainsi 199 ouvrages d'adduction et 85 réservoirs,

tandis que le Pays d'Olmes dispose de 71 ouvrages d'adduction et 62 réservoirs pour 7 259 abonnés. Cette situation illustre la forte dispersion et la diversité du patrimoine AEP du territoire du SMDEA.

Ces caractéristiques constituent un enjeu important pour le SMDEA en matière de maintenance, de renouvellement du patrimoine et de programmation des investissements, les coûts d'exploitation pouvant être fortement influencés par le nombre et la dispersion des ouvrages à gérer.

7.3. Changement de compteurs particuliers

	Nombre de changement de compteur particulier			
	2023	2024	2025	durée de renouvellement (en année) (2025)
ARIZE	589	597	565	12,7
HAUTE ARIEGE	176	239	458	20,3
PAYS DE FOIX VARILHES	1694	1223	904	22,7
PAYS DE MIREPOIX	101	246	188	25,1
PAYS DE TARASCON	64	86	86	30,9
PAYS D'OLMES	179	340	276	29,4
PORTES ARIEGE PYRENEES	280	437	423	19,9
VOLVESTRE	179	274	192	40,0
TOTAL	3262	3442	3092	22,2

En 2025, le SMDEA a réalisé 3 092 changements de compteurs particuliers, soit une baisse de 10,2 % par rapport à 2024 (3 442 compteurs), après une hausse de 5,5 % entre 2023 et 2024.

La durée moyenne de renouvellement est de 22 ans, avec des écarts importants selon les territoires, allant de 13 ans dans l'Arize à 40 ans dans le Volvestre.

Cette évolution est toutefois contrastée selon les territoires. La Haute Ariège connaît une forte progression du renouvellement, avec 458 compteurs remplacés en 2025 contre 239 en 2024.

Le Pays de Foix-Varilhes reste néanmoins le territoire réalisant le plus grand nombre de renouvellements (904 compteurs), malgré une diminution progressive depuis 2023-2024 (période de réalisation d'une campagne de renouvellement

des compteurs sur Varilhes).

Ces écarts traduisent des niveaux de renouvellement du parc de compteurs encore hétérogènes et constituent un élément à prendre en compte dans la programmation pluriannuelle du renouvellement.



VIII

Le rendement des réseaux d'eau potable et des usines de production

Quantités produites, consommées, fuites

8.1. Production

Le SMDEA exploite 13 stations de traitement, 583 ouvrages d'adduction, 104 pompages et 405 réservoirs.

Les caractéristiques des usines de production du territoire sont présentées ci-dessous :

Nom de la station de traitement	Capacité de production	Type de traitement
La Tour du Crieu	700 m3/h	Décantation, coagulation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration au Cl2 gazeux
Carbonne (nouvelle)	700 m3/h	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG, UV et chloration au Cl2 gazeux
Carbonne (ancienne)	250 m3/h	
Le Mas d'Azil	250 m3/h	Décantation, coagulation floculation, UV et chloration au Cl2 gazeux
Ganac Prat d'Albis (Foix)	70 m3/h	coagulation floculation , filtration, UV
Foix Vignoble	75 m3/h	Ultra-Filtration + Cl2 gazeux
Serres sur Arget	30 m3/h	Coagulation floculation + Filtration + UV + Cl2 gazeux
L'herm	12 m3/h	Ultra Filtration, UV et chloration au Cl2 gazeux
Bélesta	15 m3/h	Ultra-filtration et chloration au Cl2 gazeux
Montferrier	260 m3/h	Décantation, coagulation floculation, filtration, UV et chloration au Cl2 gazeux
Mérens les Vals	150 m3/h	Ultra-Filtration
Auzat - Marc	10 m3/h	Ultra-Filtration
La bastide sur l'hers - Peyrat	15 m3/h	Coagulation, filtration, UV et chloration au Cl2 gazeux
Douctouyre - Roquefort les cascades	15 m3/h	Ultra-Filtration + chloration au Cl2 gazeux

8.2. Rendement des usines de production

m³ mis en distribution par jour à partir d'usine de production		% par territoire	Rendement des usines
ARIZE	2 532	13,4 %	92%
HAUTE ARIEGE	1673	8,8 %	91%
PAYS D'OLMES	4 756	25,1 %	91%
PAYS DE FOIX VARILHES	893	4,7 %	95%
PAYS DE MIREPOIX	0	0	-
PAYS DE TARASCON	0	0	-
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	5 197	27,5 %	97%
VOLVESTRE	3 869	20,4 %	94%
TOTAL	18 920	100 %	

La production est très concentrée sur trois territoires (Arize, Volvestre, Porte Ariège Pyrénées) qui représentent 73 % de l'eau mise en distribution dans le cadre des usines.

Le rendement des usines de production est le rapport entre le volume d'eau produite et le volume d'eau prélevée. Ce rendement mesure les pertes internes de la station : lavage de filtres, analyseurs en ligne, nettoyage de bâches, etc. Près de 40% de l'eau distribuée provient d'usines de production.

Rendement des 4 principales usines de production :

Nom	Territoire	Volume mis en distribution en m³/j	%
Station De Carbonne	VOLVESTRE	3869	93,88%
Station De La Tour Du Criou	PORTES ARIEGE PYRENEES	5197	96,96%
Station Du Mas D'azil	ARIZE	2532	91,97%
Station Montferrier	PAYS D'OLMES	4163	91,23%

8.3. Volume produit (V1)

Le volume produit (V1) correspond au volume prélevé, auquel est retiré le volume d'eau de service des usines de production :

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m3	Volume produit durant l'exercice 2025 en m3	Variation des volumes produits en %
Total du volume produit (V1)	11 583 134	10 982 080	-5.18 %

8.4. Achats d'eaux traitées

Du fait de leur configuration géographique et de la structure des réseaux d'eau, le SMDEA est amené à acheter de l'eau auprès d'autres collectivités afin d'assurer l'alimentation de ses abonnés sur certains secteurs.

Il s'agit d'achat d'eau auprès des collectivités, syndicats suivants :

- SPEHA,
- Réseau 11
- Communauté de communes du Couserans
- Réseaux 31
- Le SIECT,
- Le Syndicat des eaux du Sabarthès
- Le SAEPPO
- Syndicat des eaux du Terrefort
- Commune de Rivel

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	996 771	1 052 907	+5,63 %

8.5. Volumes vendus au cours de l'exercice

De même, le SMDEA vend de l'eau traitée à d'autres collectivités.

Il s'agit de vente au profit de communes, syndicats, qui peuvent être aussi adhérents :

- Ville de Carbonne
- Le SAEPPO
- Le SIECT
- Le SIVOM SAGE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	5 853 543	5 634 046	- 3.75%
Total vendu à d'autres services (V3)	1 299 026	1 381 691	+ 6,36 %

Le volume moyen vendu par abonné est passé de 77 m³ en 2024 à 82 m³ en 2025. Cette hausse s'explique en partie par la sortie du territoire de la Communauté de communes du Couserans, où la proportion de résidences secondaires est élevée.

8.6. Autres volumes

Les autres volumes pris en compte correspondent aux volumes de service. Certains sont comptés, comme :

- les volumes utilisés pour les fontaines publiques
- les volumes d'écrêtement chez les abonnés lors de fuites après compteur
- les volumes mesurés par les compteurs de service du SMDEA.

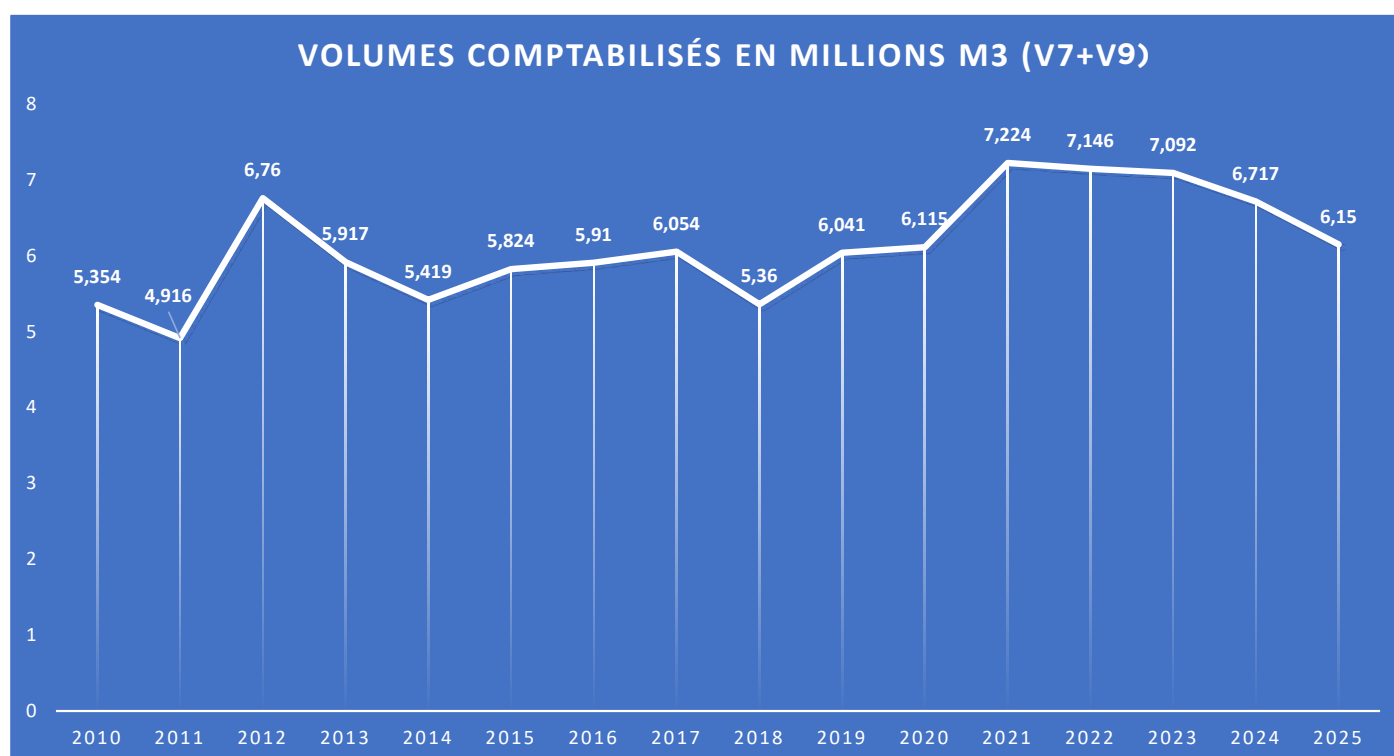
D'autres volumes sont non comptés, notamment :

- le remplissage des bâches incendie
- les volumes nécessaires au nettoyage des réservoirs
- les volumes consommés par les analyseurs en ligne ou les équipements de contrôle.

L'ensemble de ces volumes est intégré dans l'analyse des volumes non facturés et contribue à la compréhension des pertes apparentes et des volumes de service du réseau.

	Exercice 2024 en m ³	Exercice 2025 en m ³	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) remplissage bâches, hydrocurage, analyse en ligne)	131 256	95 868	-26,96 %
Volume de service (V9) (fontaines, écrêtement, STEP...)	115 957	516 395	+ 345 %

La méthode de calcul des volumes de service a été modifiée. Pour l'année 2025, ont été pris en compte des volumes décomptés sur la base du réel des consommations de fontaines, écrêtements....



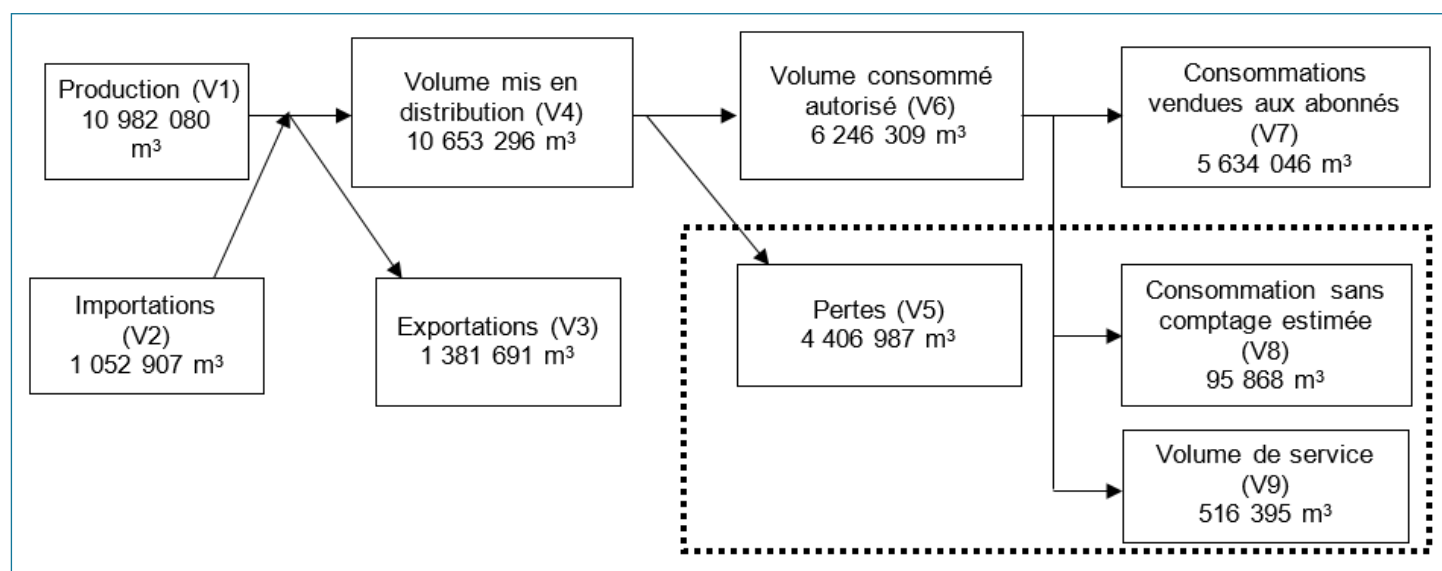
8.7. Volume consommé autorisé

	Exercice 2024 en m³	Exercice 2025 en m³	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	6 717 314	6 246 309	- 7,50 %

Le volume consommé autorisé correspond à la somme des volumes comptabilisés vendus, des volumes de service et des volumes sans comptage (V7+V8+V9).

Le volume consommé autorisé a diminué lié à la baisse du nombre d'abonnés (départ du Couserans).

8.8. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



8.9. Performance des réseaux d'eau potable

Deux notions sont abordées pour qualifier et interpréter les performances des réseaux d'eau potable :

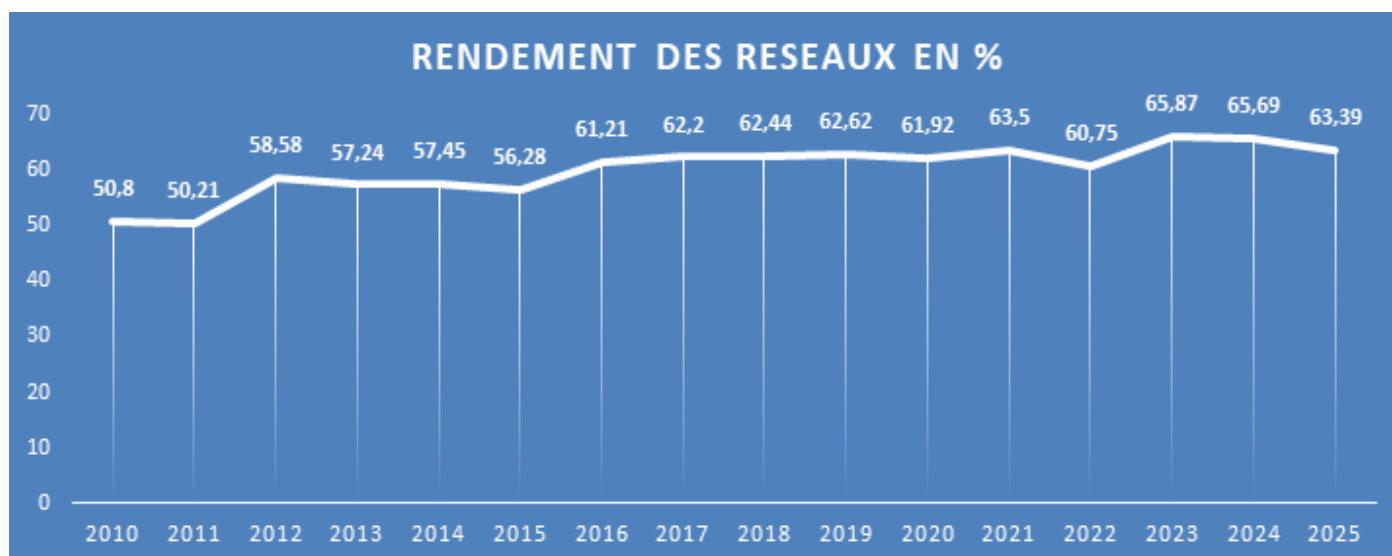
- Le rendement, qui mesure la capacité du réseau à livrer l'eau produite sans la perdre.
- L'indice linéaire de perte mesure la quantité de pertes ramenée au kilomètre de réseau cela permet de comparer des territoires très différents. Cet indice est plus adapté à l'interprétation des données pour le SMDEA.

Le référentiel de l'Agence de l'eau Adour Garonne permet d'effectuer cette analyse.

Référentiel Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

Niveau de performance	Zone Rurale (≤ 25 abonnés / km)	Zone Intermédiaire (25 à 50 abonnés / km)	Zone Urbaine (> 50 abonnés / km)
● Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
● Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
● Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
● Mauvais	ILP ≥ 4	ILP ≥ 8	ILP ≥ 15

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau. Indicateur (P 104.3)	65,69 %	63,39 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	52,04 %	62,60 %



Le rendement de réseau a légèrement diminué en 2025. La comparaison est difficile du fait de changement de méthode et des territoires différents par rapport à 2024. Il reste en dessous de la moyenne nationale qui est de 84,2 % .

	Rendement	Linéaire en ml	abonnés/km	Indice linéaire perte	
ARIZE	71.89%	705 008	10.2	1,25 ●	Bon
HAUTE ARIEGE	56.74%	397 056	23.4	5,09 ●	Mauvais
PAYS DE FOIX VARILHES	66.39%	970 424	21.2	2,94 ●	Médiocre
PAYS DE MIREPOIX	57.34%	375 343	12.6	2,46 ●	Acceptable
PAYS DE TARASCON	63.83%	98 507	27.0	3,35 ●	Acceptable
PAYS D'OLMES	70.81%	323 563	25.1	6,14 ●	Médiocre
PORTES ARIEGE PYRENEES	78.92%	471 838	17.8	3,05 ●	Médiocre
VOLVESTRE	70.24%	729 946	10.5	2,24 ●	Acceptable
TOTAL	63.39%	4 071 685	16.9	2,96	Médiocre

En 2025, le SMDEA a produit en moyenne 32 460 m³ d'eau potable par jour pour un volume facturé de 16 851 m³/jour. Le rendement global du réseau s'établit à 63.39 %.

Les performances restent contrastées selon les territoires, avec un rendement élevé sur les Portes d'Ariège Pyrénées (79 %), tandis que la Haute-Ariège et le Pays de Mirepoix présentent les niveaux les plus faibles (57 %).

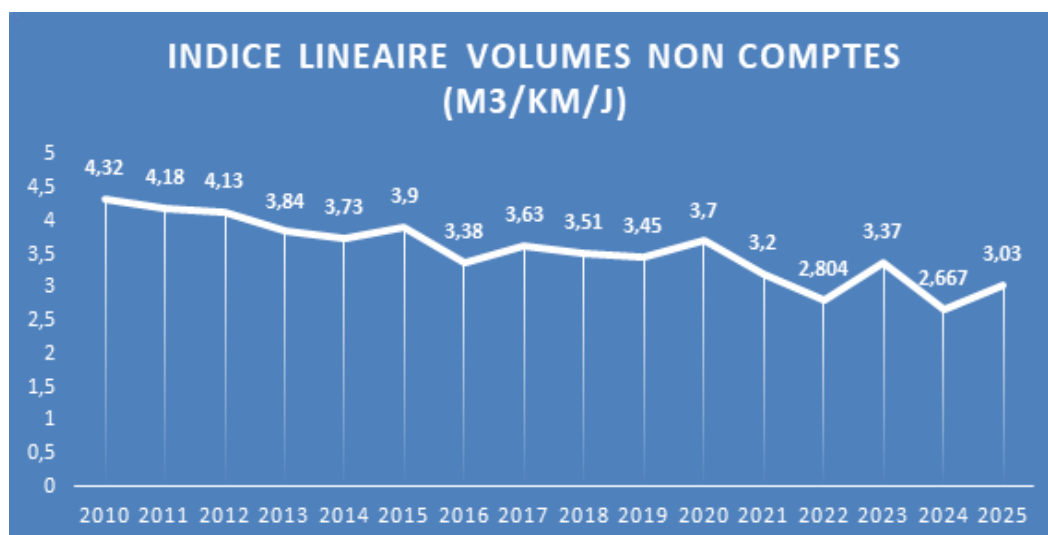
Avec plus de 4 071 km de réseaux, l'indice linéaire de pertes s'établit à 2,59 m³/km/jour. Le Pays

d'Olmes présente l'indice de pertes le plus élevé (6,14), suivi de la Haute-Ariège (5,09), tandis que l'Arize affiche le niveau le plus faible (1,25). Le suivi des pertes constitue ainsi un enjeu majeur pour le SMDEA, notamment sur les secteurs présentant les indices les plus élevés, afin de poursuivre les actions de recherche de fuites et de renouvellement des réseaux.

8.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

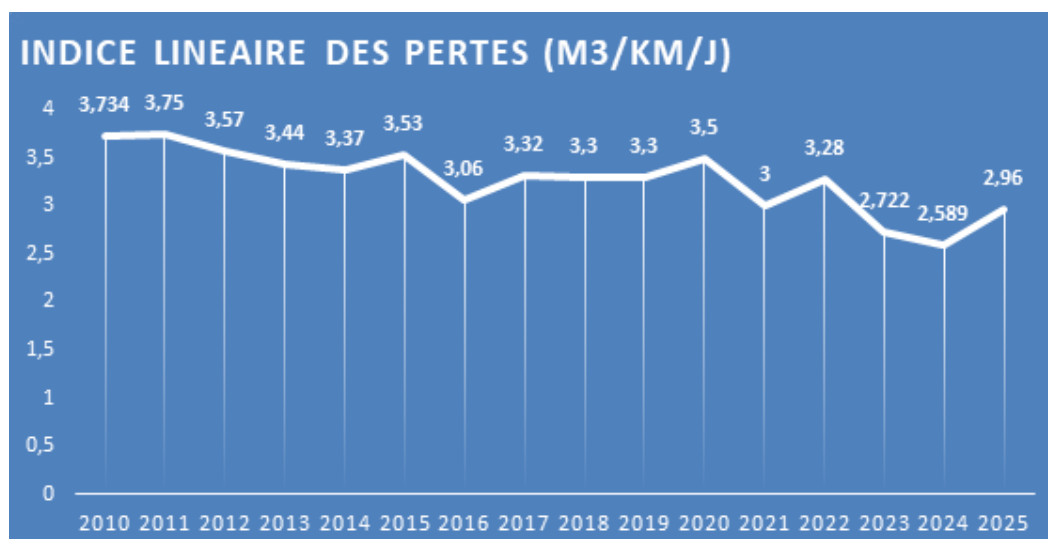
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,03 m³/j/km (2,667 en 2024). Au niveau national il est de 2,9 m³/j/km. Il y a eu un changement de méthode dans le calcul.



8.11. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 2,96 m³/j/km (2,589 en 2024). Il se situe dans la norme nationale qui est de 2,6 m³/j/km.

8.12. Nombre de fuites sur le réseau

	2023	2024	2025	fuite/km (2025)
ARIZE	131	87	112	0,16
HAUTE ARIEGE	66	45	71	0,18
PAYS DE FOIX VARILHES	122	79	128	0,13
PAYS DE MIREPOIX	38	30	49	0,13
PAYS DE TARASCON	18	9	16	0,16
PAYS D'OLMES	85	71	68	0,21
PORTES ARIEGE PYRENEES	47	36	55	0,12
VOLVESTRE	91	58	93	0,13
TOTAL	598	415	592	0,15

En 2025, le SMDEA a enregistré 592 fuites sur le réseau d'eau potable.

Cette évolution est principalement portée par le Pays de Foix-Varilhes, qui comptabilise 128 fuites en 2025, ainsi que par l'Arize (112 fuites) et le Volvestre (93 fuites).

La recherche de fuite au sein du SMDEA repose sur plusieurs méthodes complémentaires, permettant d'identifier les anomalies et de sécuriser la continuité du service.

1. Détection des fuites apparentes ou majeures

Certaines fuites sont visibles ou suffisamment importantes pour provoquer une interruption de la distribution chez un ou plusieurs abonnés. Dans ce cas, les abonnés nous signalent directement l'incident via des appels.

2. Surveillance continue via les compteurs de sectorisation

Le SMDEA dispose de 565 compteurs de sectorisation connectés, transmettant une valeur à des pas de temps régulier. Cette télésurveillance permet :

- de suivre les débits nocturnes,
- d'identifier des anomalies de consommation,
- de détecter des surconsommations caractéristiques d'une fuite.

En cas de suspicion, une investigation terrain est déclenchée.

3. Localisation des fuites par écoute au sol

Lorsque les données de sectorisation indiquent une anomalie, et si la fuite n'est pas visible au sol, les agents procèdent à une localisation en réalisant la sectorisation du réseau et ensuite ils affinent leur recherche grâce à des outils d'écoute au sol.

Ces appareils (aquaphones) captent et amplifient les bruits caractéristiques d'une fuite (sifflement, grondement), permettant à l'agent d'en suivre la progression jusqu'à la localisation du point de rupture.

4. Corrélateurs acoustiques pour la localisation avancée

Deux agents du SMDEA sont équipés de corrélateurs acoustiques, outils de précision utilisés lorsque la fuite n'est pas apparente ou que le bruit est difficile à interpréter à l'oreille.

Son fonctionnement est le suivant :

- Des capteurs sont installés sur deux points du réseau émergeant (bouches à clé, ventouses, ...) de part et d'autre de la zone suspectée.
- Le bruit de fuite est enregistré simultanément par les deux capteurs.
- L'appareil calcule le temps de propagation du bruit entre les deux capteurs.
- Par corrélation croisée, il détermine la distance exacte de la fuite par rapport à chaque capteur.

Cette méthode constitue l'outil le plus performant pour localiser une fuite sur de longues distances

ou dans des zones complexes.

5. Réparation et remise en eau

L'ensemble du processus de détection, recherche, localisation et réparation est assuré par les agents du SMDEA, formés aux techniques de diagnostic et d'intervention sur les réseaux d'eau potable.

Les interventions sont ensuite intégrées dans notre système d'information géographique, nous permettant de localiser toutes les réparations de fuites, et ainsi orienter à l'avenir les choix en matière de renouvellement de conduite.

8.13. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice correspond au niveau de connaissance du réseau et des branchements et prend en compte l'existence d'une politique de renouvellement pluri annuelle du service de l'eau potable. Il se compose de :

- Partie A : possession des plan des réseaux (15 points)
- Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

A	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir)	oui	10 points /10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui	5 points /5
B	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport et de distribution	oui	10 points /10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	83.2 %	3 points /5
	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	73.4%	12 points /15
C	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...)	Oui	10 points /10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	Non	0 points /10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	Oui	10 points /10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui	10 points /10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	Oui	10 points /10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	Oui	10 points /10
	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui	10 points /10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	50,5%	5 points /5

Pour l'année 2025, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 105 points.

8.14. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

		en ml de 2021 à 2025				
	linéaire	Renouv. réseau sous traité	Renouv. réseau en interne	Pose interconnexion sous traitée	Calcul du taux de renouvellement	Calcul du taux de pose de conduite neuve
ARIZE	705008	18657	3275	0	0,62%	0,62%
HAUTE ARIEGE	397056	15186	2029	7718	0,87%	1,26%
PAYS DE FOIX VARILHES	970424	5677	7175	15208	0,26%	0,58%
PAYS DE MIREPOIX	375343	19074	2480	18262	1,15%	2,12%
PAYS DE TARASCON	98507	777	44	4312	0,17%	1,04%
PAYS D'OLMES	323563	7150	2227	13254	0,58%	1,40%
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	471838	2859	1838	196	0,20%	0,21%
VOLVESTRE	729946	5298	3616	540	0,24%	0,26%
Total	4071685	74678	22684	59490	0,48%	0,77%

Au cours des 5 dernières années, 98 km de linéaire de réseau ont été renouvelés soit un taux calculé de 0,48 % de notre réseau par an. Le montant de ces travaux est de 22,5 millions d'euros sur les 5 ans 2021-2025.

Il est à noter que 23 % de ce renouvellement est effectué par les équipes du SMDEA.

8.15. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Cet indicateur concerne les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), comme le SMDEA.

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Territoire	Interventions sur manque d'eau			Taux fréquence d'interruption (1000 abonnés)
	2023	2024	2025	
ARIZE	84	101	106	14,72
HAUTE ARIEGE	73	63	53	5,70
PAYS D'OLMES	118	83	101	8,91
PAYS DE FOIX VARILHES	116	133	183	7,83
PAYS DE MIREPOIX	23	37	37	11,29
PAYS DE TARASCON	47	31	30	12,44
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	31	28	39	4,63
VOLVESTRE	59	77	102	13,29
Total	551	553	651	9,49

En 2025, le SMDEA a enregistré 651 interventions pour manque d'eau, contre 553 en 2024 et 551 en 2023, soit une augmentation de près de 18 % en un an. Cette progression est principalement liée au Pays de Foix-Varilhes, qui atteint 183 interventions, ainsi qu'au Volvestre et à l'Arize. Le Pays de Foix-Varilhes représente à lui seul près de 28 % des interventions enregistrées en 2025. À l'inverse, plusieurs territoires connaissent une amélioration, notamment la Haute Ariège et le Pays de Tarascon.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 9,49 pour 1 000 abonnés (8,41 en 2024). L'indice national est 3,38 pour 1 000 abonnés.

8.16. Délai contractuel maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Cet indicateur concerne les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), comme le SMDEA.

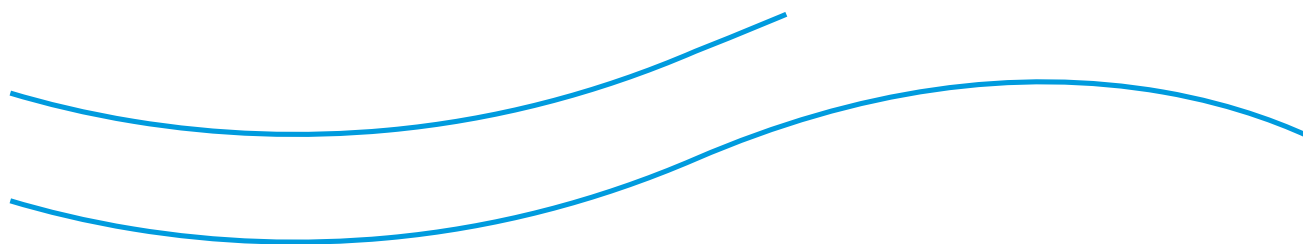
Dans le règlement du SMDEA, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Territoire	taux de respect du délai contractuel d'ouverture de branchement		
	2023	2024	2025
ARIZE	93 %	89 %	76 %
HAUTE ARIEGE	84 %	88 %	92 %
PAYS D'OLMES	94 %	92 %	89 %
PAYS DE FOIX VARILHES	93 %	96 %	94 %
PAYS DE MIREPOIX	86 %	84 %	91 %
PAYS DE TARASCON	96 %	89 %	91 %
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	83 %	81 %	90 %
VOLVESTRE	94 %	97 %	83 %
Total	88 %	87 %	89 %

En 2025, le taux de respect du délai maximal contractuel d'ouverture des branchements s'établit à 89,9 %, en progression par rapport à 2024 (87,8 %). Nous sommes en dessous des 98,2 % de l'indicateur national.

La majorité des territoires enregistrent une amélioration en 2025. Les progressions les plus importantes concernent notamment la Haute Ariège et les portes d'Ariège Pyrénées.

Globalement, l'évolution 2025 est positive, avec un retour au-dessus de 89 % à l'échelle du SMDEA. L'enjeu reste désormais de poursuivre l'amélioration afin d'atteindre un niveau de respect du délai contractuel supérieur à 90 % de manière durable et homogène sur l'ensemble des territoires.



IX

**Qualité,
analyses,
alertes,
autocontrôle,
nettoyage**

9.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

- Indicateur P101 : part des analyses microbiologiques conformes (E. coli, entérocoques, ...). Il reflète la sécurité sanitaire de l'eau distribuée et la maîtrise de la désinfection.
- Indicateur P102 : part des analyses physico-chimiques conformes (nitrates, pesticides, métaux, minéraux,...). Il évalue la qualité de la ressource et l'efficacité du traitement.

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	2 327	209	1712	77
Paramètres physico-chimiques	2 390	41	1750	26

Territoire	Microbiologie			
	Conforme	Non conforme	Total	% conformité
ARIZE	159	2	161	98,76%
HAUTE ARIEGE	405	3	408	99,26%
PAYS DE FOIX VARILHES	441	36	477	92,45%
PAYS DE MIREPOIX	96	0	96	100,00%
PAYS DE TARASCON	126	18	144	87,50%
PAYS D'OLMES	215	18	233	92,27%
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	122	0	122	100,00%
VOLVESTRE	71	0	71	100,00%
Total	1635	77	1712	95,50%

Territoire	Physico-chimie			
	Conforme	Non conforme	Total	% conformité
ARIZE	161	1	162	99,38%
HAUTE ARIEGE	404	4	408	99,02%
PAYS DE FOIX VARILHES	495	9	504	98,21%
PAYS DE MIREPOIX	95	2	97	97,94%
PAYS DE TARASCON	139	5	144	96,53%
PAYS D'OLMES	228	4	232	98,28%
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	124	0	124	100,00%
VOLVESTRE	78	1	79	98,73%
Total	1724	26	1750	98,51%

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	91,00 %	95,5 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,30 %	98,50 %

Sur l'indice microbiologique, le SMDEA se situe en deçà de la moyenne nationale. Cette situation s'explique par la multiplicité des ressources de montagne, naturellement plus sensibles aux pollutions bactériennes en raison de leur faible protection, de la variabilité des débits et des épisodes météorologiques marqués.

En revanche, sur l'indice physico chimique, les résultats du SMDEA sont supérieurs à la moyenne

nationale. Les rares non conformités observées sont liées à des dépassements ponctuels alors qu'à l'échelle nationale, les non conformités physico chimiques proviennent majoritairement de la présence de pesticides et de leurs métabolites, ainsi que de nitrates, chrome, bromate, et autres paramètres que l'on retrouve très peu en Ariège. Cette spécificité territoriale explique la bonne performance du SMDEA sur cet indicateur.

9.2. Alertes de l'Agence Régionale de Santé

Le nombre d'alertes ARS poursuit sa baisse, passant de 138 en 2023 à 112 en 2024 puis 86 en 2025, soit une diminution de 38 % en deux ans. Cette évolution traduit une amélioration globale de la situation sanitaire du réseau, malgré une augmentation des interventions liées aux difficultés d'alimentation en eau.

	Nombre d'alerte totales ARS		
	2023	2024	2025
ARIZE	5	2	5
HAUTE ARIEGE	37	24	18
PAYS DE FOIX VARILHES	47	36	23
PAYS DE MIREPOIX	1	0	3
PAYS DE TARASCON	14	12	9
PAYS D'OLMES	33	34	24
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	1	1	2
VOLVESTRE	0	3	2
Total	138	112	86

Ces résultats mettent en évidence deux enjeux distincts pour le SMDEA : la sécurisation de l'alimentation en eau et la gestion des périodes de tension sur la ressource, notamment sur les territoires les plus concernés, tout en maintenant les efforts engagés en matière de qualité sanitaire de l'eau potable.

En fonction des résultats d'analyses, l'ARS peut déclarer des anomalies et imposer des restrictions ou interdictions de consommation de l'eau distribuée. Dans ces situations, le SMDEA doit réagir immédiatement, alerter les populations, identifier l'origine de l'anomalie et mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

Les abonnés peuvent alors être contraints de limiter certains usages de l'eau, voire de ne plus la consommer temporairement. Pour garantir la continuité du service, le SMDEA met à disposition des bouteilles d'eau potable jusqu'au rétablissement d'une situation conforme.

	Nombre Alerte restriction ARS			Nombre d'alerte ARS interdiction		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
ARIZE	1	0	1	0	0	1
HAUTE ARIEGE	13	6	3	5	2	1
PAYS DE FOIX VARILHES	14	8	6	15	9	5
PAYS DE MIREPOIX	0	0	0	0	0	0
PAYS DE TARASCON	4	6	2	2	2	1
PAYS D'OLMES	6	6	4	21	22	9
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	0	0	0	0	0	0
VOLVESTRE	0	0	2	0	0	0
Total	38	26	18	43	35	17

Le nombre d’alertes ARS liées à la qualité de l’eau potable connaît une forte baisse sur la période 2023-2025.

- Alertes avec restriction : 38 en 2023, 26 en 2024, 18 en 2025, soit une baisse de 53 % en trois ans.
- Alertes avec interdiction : 43 en 2023, 35 en 2024, 17 en 2025, soit une diminution de 60 %.

Au total, les alertes passent de 81 en 2023 à 35 en 2025, soit une baisse globale de 57 %.

Cette amélioration est particulièrement marquée sur plusieurs territoires. La Haute-Ariège passe de 13 à 3 alertes avec restriction et de 5 à 1 alerte avec interdiction. Le Pays de FOIX VARILHES passe respectivement de 14 à 6 et de 15 à 5.

Le Pays d’olmes reste toutefois le territoire concentrant le plus d’alertes avec interdiction : 21 en 2023, 22 en 2024 et 9 en 2025. Malgré cette situation, une baisse importante est également observée en 2025.

9.3. Autocontrôles sur la qualité de l’eau

En complément des contrôles sanitaires réalisés par l’ARS, les équipes du SMDEA effectuent des autocontrôles réguliers sur plusieurs points représentatifs du réseau. Ces mesures permettent de vérifier régulièrement la qualité de la désinfection et l’absence de turbidité dans l’eau distribuée, assurant ainsi un suivi opérationnel de la sécurité sanitaire.

Ces analyses ponctuelles sont complétées par les données issues de près de 150 analyseurs en ligne, déployés sur les ouvrages stratégiques du réseau. Ces équipements assurent une surveillance 24 h/24 des paramètres de la qualité de l’eau, renforçant la capacité du service à détecter rapidement toute anomalie et à garantir une distribution conforme.

	Nombre autocontrôle turbidité total Conforme	Nombre autocontrôle turbidité (< 2NTU)	% conformité turbidité	Nombre autocontrôle chlore total	Nombre autocontrôle chlore conforme	%
ARIZE	45	45	100%	490	420	85 %
HAUTE ARIEGE	1157	1132	98%	1158	756	65 %
PAYS DE FOIX VARILHES	751	709	94%	890	528	59 %
PAYS DE MIREPOIX	104	104	100%	109	109	100 %
PAYS DE TARASCON	371	348	94%	310	196	63 %
PAYS D’OLMES	625	586	94%	669	403	60 %
PORTES D’ARIEGE PYRENEES	63	63	100%	138	102	73 %
VOLVESTRE	15	15	100%	428	397	92 %
Total	3131	3002	96%	4192	2911	69 %

Les territoires disposant d’un grand nombre d’UDI, notamment la Haute Ariège et le Pays d’Olmes, sont ceux qui nécessitent le plus grand volume d’autocontrôles manuels. La conformité à la turbidité y est globalement bonne, ce qui est essentiel : une turbidité élevée peut entraîner une non conformité et conduire l’ARS à imposer une restriction ou une interdiction de consommation. Le SMDEA est pro-actif dans la déclaration des non conformités afin d’assurer la plus grande transparence.

À l’inverse, les variations du taux de chlore résiduel ne constituent pas une non conformité en soi, mais sont des indicateurs de présence de résiduel qui doit être ajusté. Les UDI de grande taille (Arize, Volvestre, Foix, Portes Ariège Pyrénées) présentent des valeurs plus stable du chlore résiduel. Cette stabilité est plus aisée à atteindre sur ces grands réseaux que sur la multitude de petites UDI du secteur sud du département.

9.4. Nettoyages de réservoirs

Le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable constituent une obligation réglementaire pour la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'auto surveillance, les ouvrages de stockage doivent faire l'objet :

- d'une inspection régulière,
- d'un nettoyage périodique,
- d'une désinfection adaptée,
- et d'une traçabilité complète des interventions.

Ces opérations sont essentielles pour prévenir la formation de dépôts, limiter le développement de biofilms et éviter toute dégradation de la qualité de l'eau. Elles contribuent directement à la sécurité sanitaire. Un nettoyage doit être réalisé tous les ans.

Au SMDEA, l'activité de nettoyage des réservoirs est assurée par un service dédié composé de 4 agents. Cette équipe prend en charge l'ensemble des opérations : vidange des ouvrages, nettoyage, désinfection, puis remise en eau

En complément, le service assure également l'entretien des abords et des espaces verts situés autour des ouvrages.

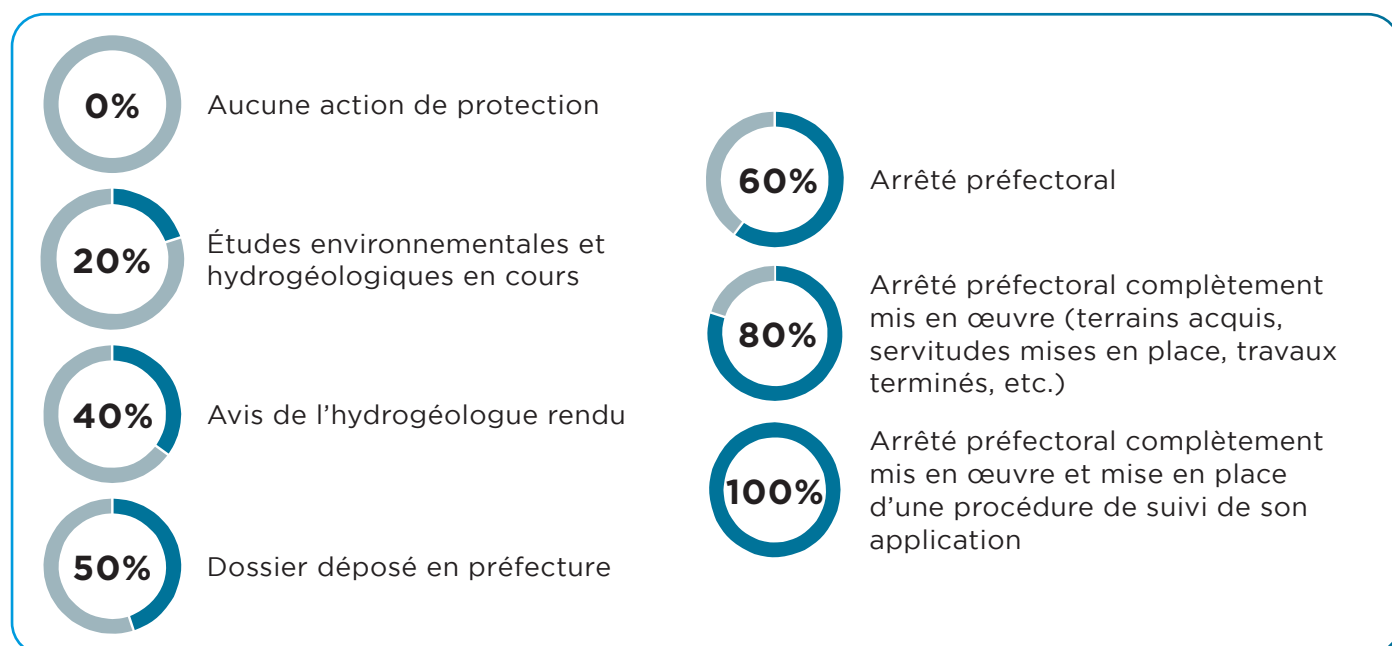
Territoire	Nombre de nettoyages de réservoirs			
	2023	2024	2025	nbre de jours entre chaque nettoyage, en moyenne en 2025
ARIZE	13	27	27	284
HAUTE ARIEGE	22	73	110	282
PAYS D'OLMES	32	57	66	343
PAYS DE FOIX VARILHES	34	56	118	399
PAYS DE MIREPOIX	21	26	25	409
PAYS DE TARASCON	7	16	37	345
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	16	14	19	307
VOLVESTRE	11	7	26	407
Total	156	276	428	345

En 2025, le SMDEA a réalisé 428 opérations de nettoyage de réservoirs, contre 276 en 2024 et 156 en 2023. Cette progression très significative, avec une hausse de 55 % par rapport à 2024 et de 174 % en deux ans, traduit un renforcement important des opérations d'entretien et de maintenance préventive du patrimoine. La hausse est particulièrement marquée sur le Pays de Foix-Varilhes, qui comptabilise 118 nettoyages en 2025, contre 56 en 2024, ainsi que sur la Haute Ariège, avec 110 opérations contre 73 en 2024. Le Pays d'Olmes enregistre également une progression importante, avec 66 nettoyages. Cette évolution témoigne d'un effort accru de maintenance préventive des ouvrages de stockage, contribuant à la sécurisation du fonctionnement des installations et au maintien de la qualité de l'eau distribuée. Elle constitue également un indicateur intéressant de l'intensification de l'entretien du patrimoine exploité par le SMDEA.

Le recrutement d'une deuxième équipe de nettoyage en 2023 a permis cette augmentation.

9.5. Taux moyen Indice d'avancement de protection des ressources (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :



En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64.35 % (63,7% en 2024).

Territoire	Indice d'avancement
ARIZE	69.69%
HAUTE ARIEGE	59.52%
PAYS DE FOIX VARILHES	61.28%
PAYS DE TARASCON	68.70%
PAYS D'OLMES	47.92%
PORTES D'ARIEGE PYRENEES	80.01%
VOLVESTRE	58.89%
Total SMDEA seul	61.20%
Total	64,35%

L'indice de protection de la ressource mesure également notre niveau de conformité réglementaire, et évalue aussi le niveau de sécurisation des captages face aux pollutions.

Pour améliorer la sécurité sanitaire de l'eau distribuée, le SMDEA réalise des Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) :

Le PGSSE consiste en une approche globale réalisée sur le système de production et/ou de distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH), de la ressource aux robinets des consommateurs, visant à prévenir et maîtriser les

risques sur le système, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire et l'approvisionnement en EDCH.

Cette démarche de gestion préventive « en amont » concourt à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population. La réalisation du PGSSE relève de la Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution d'Eau (PRPDE).

Un PGSSE comprend :

- une cartographie complète du système d'eau,
- une évaluation des risques sanitaires,
- un plan d'actions pour réduire les vulnérabilités,
- une surveillance renforcée des points sensibles,
- une mise à jour régulière selon les évolutions du réseau ou les événements.

Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution d'Eau (PRPDE)

- La PRPDE est la **personne, publique ou privée, responsable de la production et/ou de la distribution d'eau**, au sens de l'article L. 1321-6 du Code de la santé publique. C'est généralement une collectivité en lien avec un exploitant public ou privé, quels que soient les termes contractuels (délégation de service public (DSP), prestation de service, régie, etc.) les liant.

Rôle des acteurs

- **PRPDE** : Mise en œuvre du plan de sécurisation du système nécessitant des investissements à court, moyen et long terme
- **Exploitants** : Exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable en appliquant les règles assurant la sécurité sanitaire (procédures, sous-traitants, etc.) et les propositions d'améliorations, mise en œuvre de la surveillance exercée par la PRPDE
- **Autres acteurs dont les abonnés, pour la sécurisation du système** : Déclaration des puits et forages privés /protection du réseau de distribution public au regard des risques de retours d'eau depuis des installations privées (cf. règlement de service et arrêté du 10/09/21) - Economies d'eau - Protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions





Les tarifs et finances

Prix de l'eau, budget, endettement, impayés

10.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

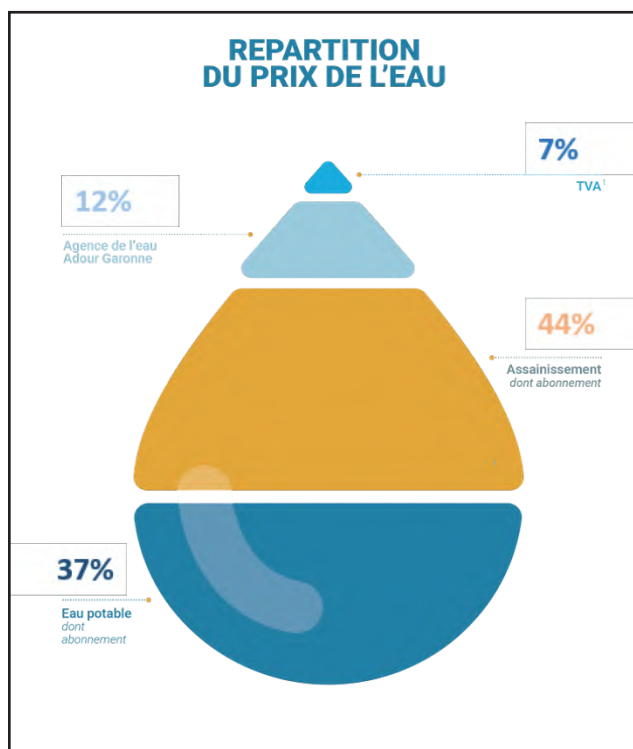
Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	72 €	75 €
Part proportionnelle (€ HT/an)			
	Prix au m ³	1,54 €/m ³	1,58 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	Redevance Performance Agence Eau /m ³	0,07 €/m ³	0,112 €/m ³
	Redevance consommation (Agence de l'Eau)	0,32 €/m ³	0,32 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 3/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service.

10.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :



Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,00	75,00	4,16%
Part proportionnelle	184,80	189,60	2,59 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	256,80	264,60	3,03%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
Redevance Consommation Agence de l'eau)	38,40	38,40	0%
Redevance Performance eau (Agence de l'eau)	8,40	13,44	60%
TVA	17,89	18,59	2,34 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	86,29	92,03	0,48 %
Total	343,09	356,63	3,95 %
Prix TTC au m3	2,86	2,97	3,84%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

La relève des compteurs est réalisée une fois par an, soit par une lecture physique, soit par radio relève lorsque les compteurs sont équipés d'une tête radio.

Cette technologie permet une collecte plus rapide et limite les erreurs de transcription, mais nécessite le remplacement des têtes radio défectueuses pour garantir la continuité du service.

Le SMDEA expérimente actuellement de nouveaux systèmes de relève (télérelève, système LoRa) destinés à améliorer la fréquence de collecte et le suivi des consommations.

10.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	14 464 273,34 €	15 419 673,91 €
Recettes redevance prélèvement	1 118 385,30 €	
Recettes redevance pollution	1 872 584,78 €	
Redevance consommation eau potable		1 715 267,07 €
Recette de vente d'eau en gros	1 718 944,12 €	1 609 623,75 €
Recettes liées aux travaux	821 644,82 €	676 274, 92 €
Autres prestations service	643 025,11 €	687 331,74 €
Atténuation de charges		1 140 747,19 €
Subventions		58 048,20 €
Autres produits de gestion courante		29 319,18 €
Produits financiers		58 847,00 €
Produits exceptionnels		58 858,95 €
Reprise provision		239 500,00 €
Opérations d'ordre		3 168 921,04 €
Total des recettes	20 638 857,47 €	24 862 412,95 €

Source : Compte administratif

Suite à la réforme des redevances des Agences de l'Eau et contrairement à 2024, en 2025 les redevances prélèvement et performance des réseaux d'eau sont incluses dans les recettes de vente d'eau aux usagers. Le périmètre de présentation des recettes a été modifié, par exemple en rajoutant les opérations d'ordre.

10.4. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	29 387 908	33 342 856
Epargne brute annuelle en €	5 693 781	4 792 541
Durée d'extinction de la dette en années	5,2	7

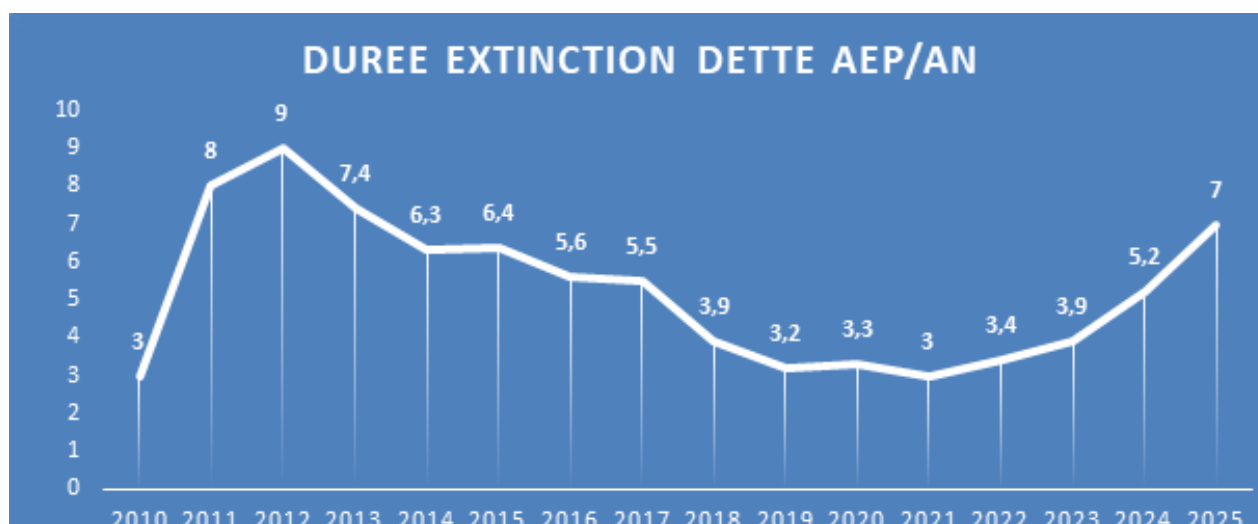
Source : Compte administratif

L'effort d'investissement engagé par le SMDEA en 2025 est important, notamment pour la réalisation de la nouvelle usine de production d'eau potable de Carbonne, qui constitue l'un des principaux projets structurants de la période.

Cette dynamique d'investissement se traduit par une augmentation du recours au financement et contribue à la progression de l'encours de dette, passé de 29,4 M € en 2024 à 33,3 M € en 2025. Parallèlement, l'épargne brute diminue,

entraînant une augmentation de la capacité de désendettement de 5,2 à 7 ans.

Cette évolution traduit ainsi un choix d'investissement important pour moderniser et sécuriser les infrastructures d'eau potable, tout en appelant à une vigilance particulière sur l'évolution future de l'épargne et de l'endettement afin de préserver les capacités d'investissement du SMDEA.



10.5. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

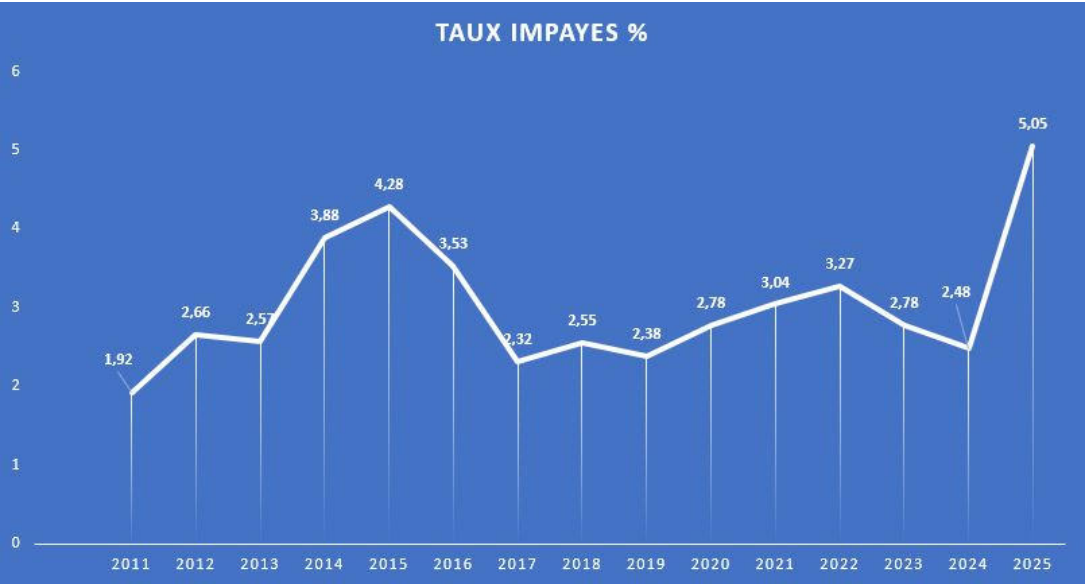
Il s'agit de la consolidation des factures d'eau et d'assainissement. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture «émise en 2024 et impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur

les factures d'eau de l'année 2025 est de 5,05 % (2,48 en 2024).

Le calcul concerne l'ensemble des budgets et la totalité des recettes. L'augmentation des impayés est liée à un contentieux avec un autre Syndicat d'eau auquel le SMDEA vend de l'eau.



10.6. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Total : 208

Territoire	Eau potable
ARIZE	11
HAUTE ARIEGE	16
PAYS DE FOIX VARILHES	39
PAYS DE MIREPOIX	11
PAYS DE TARASCON	85
PAYS D'OLMES	11
PORTES ARIEGE PYRENEES	16
VOLVESTRE	19
Total	208

En 2025, le SMDEA a enregistré 208 réclamations concernant le service d'eau potable. La répartition territoriale fait apparaître des écarts importants : le Pays de Tarascon concentre 85 réclamations, soit près de 41 % du total, suivi du Pays de Foix-Varilhes avec 39 réclamations (19 %). Les réclamations sur le Pays de Tarascon sont essentiellement liées au nouveau schéma de distribution d'eau potable prévu sur Saurat

À l'inverse, l'Arize, le Pays de Mirepoix et le Pays d'Olmes enregistrent chacun 11 réclamations. La Haute-Ariège et les Portes d'Ariège Pyrénées comptabilisent 16 réclamations, tandis que le Volvestre en recense 19.

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 3,05 pour 1000 abonnés (3,18 en 2024). Au niveau national il est de 2,24 pour 1000 abonnés.

10.7. Financement des investissements

10.7.1. | Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		29 387 908	33 342 856
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 379 698	1 597 874
	en intérêts	883 879	953 127

Source : Compte administratif

10.7.2. | Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 5 101 548,38 € (5 459 241 € en 2024).

10.7.3. | Créances ou versements à un fonds de solidarité (P 109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2025, 105 685,30 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0172 €/m³ (0,0141 €/m³ en 2024).

10.8. Tableau récapitulatif des indicateurs eau

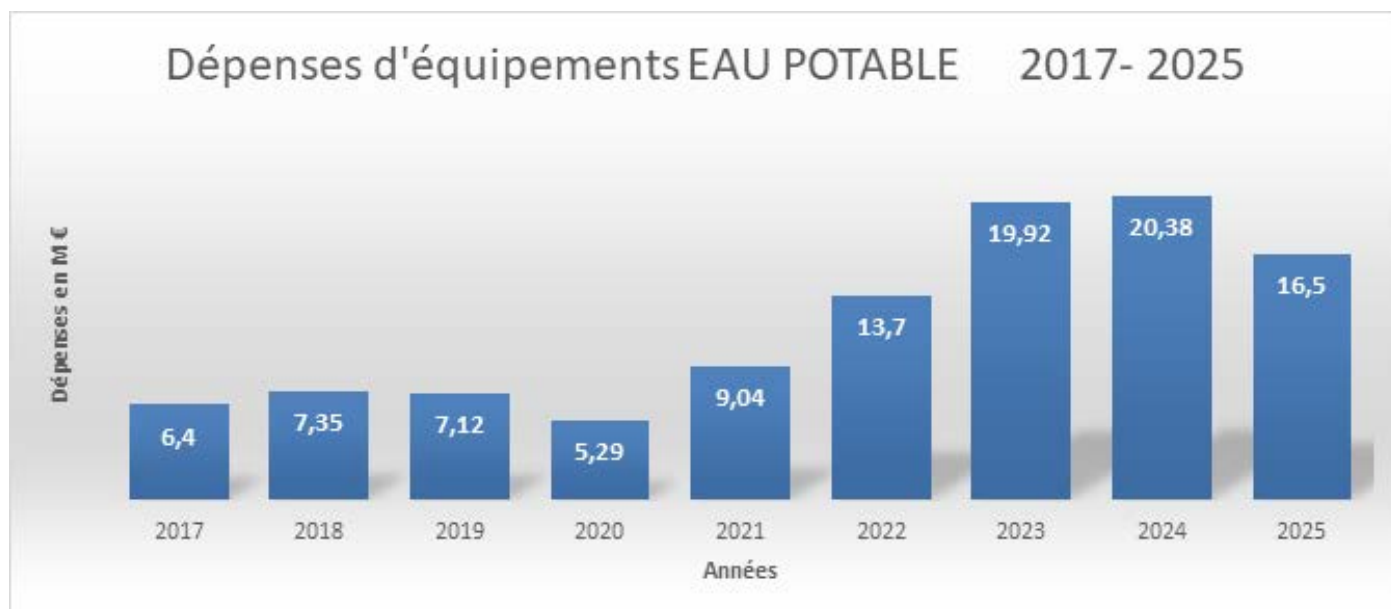
		Indicateur national	Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis. (services publics eau potable eau potable qui assurent la mission)	3 801 958	135 232	131 347
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m ³ [€/m ³]	2,43	2,86	2,97
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	NS	4	2
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,5 %	91 %	95,5 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,7 %	98,3 %	98,51%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	NS	113	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,2 %	65,69 %	63,39 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,9	2,737	3,03
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,6	2,589	2,96
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,66 %	0,54 %	0,48 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	84,7 %	63,7 %	64,35 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,007	0,0141	0,0172
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,38	8,35	9,49
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,2 %	100%	89,88 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,4	5,2	7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,46 %	2,48 %	10,09%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,24	3,18	3,05

XI

Les travaux remarquables - Eau

*Investir aujourd'hui pour sécuriser l'eau de demain.
Des projets structurants pour le territoire : réhabiliter,
sécuriser, moderniser, anticiper*

Le SMDEA poursuit un programme ambitieux d'investissement destiné à moderniser ses ouvrages, renforcer la sécurité de l'alimentation en eau potable et accompagner les besoins des territoires. Le PPI eau potable, tend à se stabiliser aux alentours de 15 à 17 M €/ an . Les années 2023 / 2024 étant exceptionnellement marquées par l'investissement du chantier de l'usine de production de Carbone.



Eau potable	CP 2025	
	Dépenses	Recettes
AP 1 - Réhabilitation des unités de traitement (yc extension)	3 738 560,39 €	2 288 855,32 €
AP 2 - Renouvellement / Renforcement des réseaux d'eaux potable	5 859 019,30 €	1 880 247,45 €
AP 3 - Création & Réhabilitation d'ouvrages (stockage/captages)	1 561 996,54 €	389 183,36 €
AP 4 - Création d'unités de traitement	2 643 103,64 €	2 072 617,31 €
AP 5 - Substitution de ressources	1 319 612,19 €	811 685,24 €
AP 6 - Outils de planification	354 717,86 €	677 002,76 €
Total	15 477 009,92 €	8 119 591,44 €

Nouvelles unités de production

Adapter les capacités et diversifier les ressources

Nouvelle usine de production d'eau potable de Carbonne



Les travaux se sont achevés sur l'année 2025, notamment par les travaux sur la prise d'eau en Garonne, à l'été 2025 (de août à octobre 2025). La mise en route de la nouvelle usine de production d'eau potable de Carbonne a pu débuter fin 2025. L'usine est conçue pour fonctionner avec deux ressources : la Garonne en ressource principale et l'Arize en secours. La mise en distribution de l'eau produite devrait intervenir fin 2026.

Ce chantier s'inscrit dans le cadre de l'entente GSA (Garonne Salat Arize) créée en partenariat étroit avec RESEAU31.

2

RESSOURCES EN EAU :
GARONNE + ARIZE en secours

2 x 385 m³ /h
CAPACITE DE PRODUCTION

19 000 000€

COÛT GLOBAL DE
L'OPERATION

L'Herm : une nouvelle unité de traitement d'eau potable



La nouvelle installation alimente le village de L'Herm ainsi qu'une partie de Dalou, Villeneuve-du-Bosc, Arabaux, Gudas et Roquefort-les-Cascades via le réservoir des Monges. Elle permettra de répondre aux problèmes de qualité de l'eau qui étaient récurrents sur ce secteur. La filière de traitement comprend notamment :

- un traitement par ultrafiltration membranaire, constituant le cœur du procédé,
- ainsi qu'une désinfection complète par ultraviolets (UV) et chlore gazeux.
- Un réservoir de stockage d'eau potable de 200 m³.

13.5 m³/h
CAPACITÉ DE PRODUCTION

200 m³
CAPACITÉ DE STOCKAGE
D'EAU POTABLE

1 400 000€
COÛT GLOBAL DE
L'OPERATION

Réservoirs et patrimoine

Réhabiliter les ouvrages et valoriser le patrimoine local

Réhabilitation des réservoirs sur tours

Le SMDEA poursuit son programme de réhabilitation des 18 réservoirs sur tours, avec un objectif de deux ouvrages rénovés par an.

Les travaux réalisés sur les réservoirs consistent en :

- la réhabilitation du génie civil
- la reprise de l'étanchéité intérieure et extérieure des cuves de stockage d'eau
- le remplacement des canalisations intérieures (colonnes) et des organes hydrauliques
- la mise en sécurité des accès
- la rénovation des revêtements extérieurs

Le réservoir du Pastissé à Lézat-sur-Lèze et le réservoir des Pujols ont déjà bénéficié, en 2024, de travaux d'envergure :

- Le Pastissé (Lézat sur Lèze) : 420 K €
- Les Pujols : 280 K €

Sur 2025, les 2 réservoirs suivants ont été réhabilités :

- Charmette (La Tour du Crieu) : 346 K €
- Le Vernet d'Ariège : 333 K €

FINANCEMENT CHARMETTE + LE VERNET

Agence de l'eau : 30 % • CD09 : 15 % • SMDEA : 55 %

Sur cette même année, 3 réservoirs ont fait l'objet de diagnostics de structure en préalable à leur réhabilitation : Lasserre (La Tour du Crieu), Montaut (09), Villeneuve du Paréage.

En complément, le programme de réhabilitation génie civil et mise en sécurité des ouvrages d'eau potable (captages, PPI, réservoirs,...) représente environ 1 000 K € par an.

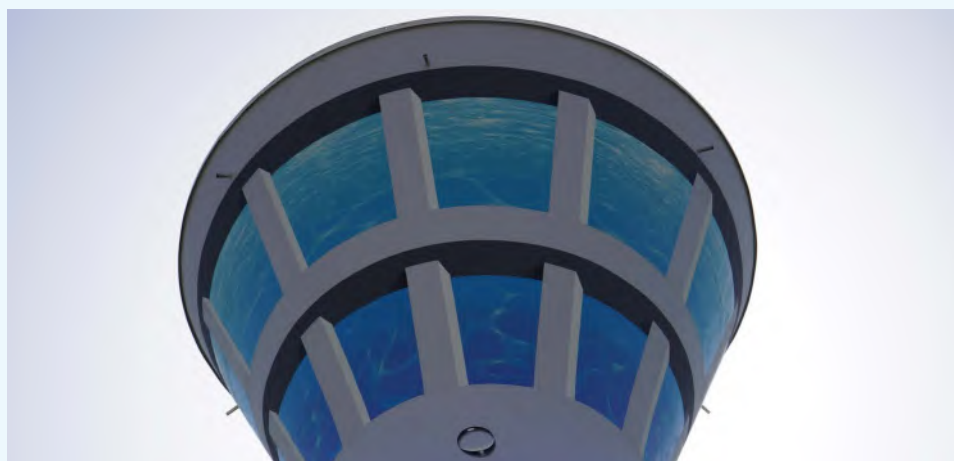
1 000 000 €/an
RÉHABILITATION DES
CAPTAGES ET RESERVOIRS AU
SOL

698 541 €
Réservoirs de CHARMETTE +
LE VERNET

2/an
OBJECTIF DE RÉNOVATION

Une fresque sur le réservoir de Charmette

Au-delà des travaux techniques de mise en sécurité et d'étanchéité, le château d'eau de Charmette, à La Tour du Crieu, a bénéficié d'une intervention artistique réalisée par Frédéric Gracia Atelier, contribuant à valoriser le patrimoine local.



Sécuriser l'alimentation en eau potable (Foix)

Des opérations ciblées pour renforcer la continuité du service

Foix : un projet stratégique de 6 M€ pour l'interconnexion avec La Tour du Crieu



Dans le cadre du Plan Urgence Sécheresse, le SMDEA09 est en cours de réalisation de l'interconnexion du réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Foix, avec celui desservi par la station de production d'eau de La Tour du Crieu. Les travaux débutés en 2023 se termineront fin 2026. Au total, ce sont près de 11 km de canalisations qui auront été déployées pour mener à bien cette sécurisation.

6M€
COUT GLOBAL DE
L'OPERATION

+1 000 m³/j
SECURISATION - APPORT
SUPPLEMENTAIRE

11 km
DE RESEAUX CRÉÉS

Substitution de ressources

Améliorer la qualité, fiabiliser et optimiser les ressources

**Péreille & Roquefixade :
Sécurisation de l'alimentation
en eau potable**

Ces deux communes, étaient desservies par quatre captages concernés par des non-conformités bactériologiques récurrentes. Certaines d'entre elles étaient notamment non protégeables et insuffisantes en période de sécheresse, nécessitant des apports par citerne.

Le choix a donc été fait de raccorder ces communes au réseau de l'UTEP de Montferrier, via le réservoir de la Paillasse, conformément aux conclusions des schémas directeurs d'eau potable.

Sur cette année 2025, une nouvelle station de pompage a été créée au lieu-dit « Nègre » à Péreille et un nouveau réservoir de stockage au hameau de Coulzonne. L'opération s'inscrit dans un projet global de restructuration de près de 3,5 M € HT.

3.5 M €
CÔÛT GLOBAL

10 m³
RÉSERVOIR DE COULZONNE

2
GROUPES DE POMPAGE

Objectif : Adapter les équipements du SMDEA aux besoins du secteur et assurer la qualité sanitaire de l'eau distribuée

CHAPITRE 3

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



12.1. Population desservie (D201.1) et abonnés

Le service est exploité en Régie à autonomie financière.

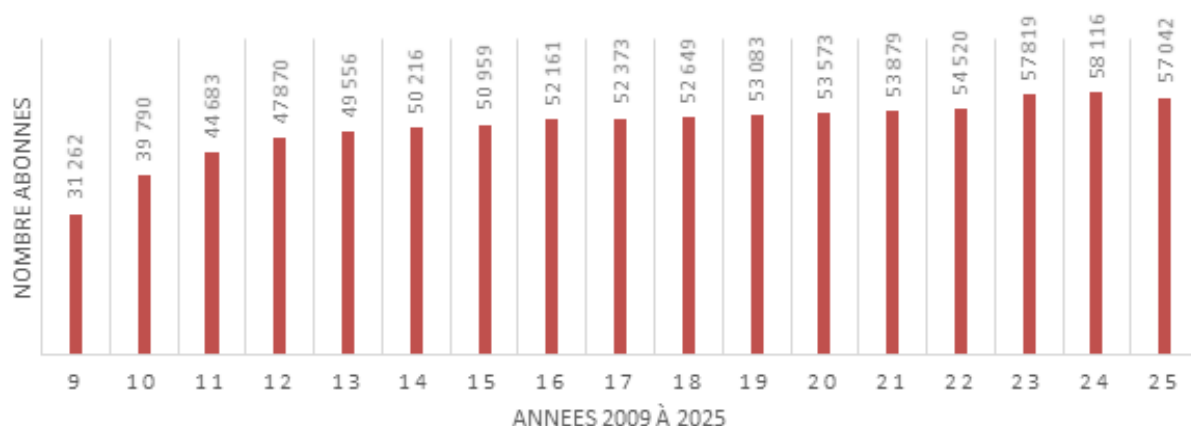
Est considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 106 919 habitants au 31/12/2025 (106 198 au 31/12/2024).

	Population desservie	Abonnés ASS
ARIZE	6452	3811
HAUTE ARIEGE	10387	6269
PAYS DE FOIX VARILHES	23795	13205
PAYS DE MIREPOIX	7042	3624
PAYS DE TARASCON	8230	4844
PAYS D'OLMES	11780	7486
PORTES ARIEGE PYRENEES	32802	15618
VOLVESTRE	6431	2185
TOTAL	106919	57042

Le territoire des Portes d'Ariège Pyrénées et du Pays de Foix Varilhes est celui qui compte le plus grand nombre d'abonnés et la plus forte population desservie. Il s'agit de l'axe principal de la vallée de l'Ariège, zone la plus densément peuplée du département, où se concentrent les pôles urbains et les principales stations de traitement des eaux usées.

EVOLUTION NOMBRE D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT COLLECTIF



12.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

	Abonnés desservis	Abonnés potentiels	% taux de desserte
ARIZE	3265	3855	84,70%
HAUTE ARIEGE	4357	5863	74,31%
PAYS DE FOIX VARILHES	12645	14328	88,25%
PAYS DE MIREPOIX	3780	4242	89,11%
PAYS DE TARASCON	1062	1352	78,55%
PAYS D'OLMES	3998	4621	86,52%
PORTES ARIEGE PYRENEES	6227	6862	90,75%
VOLVESTRE	2153	2685	80,19%
TOTAL	37487	43808	85,57%

Le taux de desserte se situe dans la moyenne nationale, et démontre que la desserte réalisée en assainissement est bien cohérente avec celle projetée dans les zonages d'assainissement.

Le tableau ci-après présente l'état d'avancée des zonages d'assainissement :

Certains zonages d'assainissement doivent encore être réalisés, mis à jour ou approuvés, ce qui contribuera à améliorer la précision des données et, à terme, de consolider le taux de desserte.

	Zonages approuvés	Zonages existants	% d'abonnés « couvert » par un zonage existant
ARIZE	13	13	86%
HAUTE ARIEGE	17	28	70%
PAYS DE FOIX VARILHES	11	25	96%
PAYS DE MIREPOIX	30	30	100%
PAYS DE TARASCON	1	11	22%
PAYS D'OLMES	1	3	53%
PORTES ARIEGE PYRENEES	12	13	40%
VOLVESTRE	4	4	99%
TOTAL	89	127	66%

12.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Cet indice traduit l'existence d'un descriptif détaillé des usages de collecte d'eau usée. Le volume de cet indice varie de 0 à 120. Elle est composée de 3 parties :

- A : plan des réseaux (15 points)
- B : inventaire des réseaux (20 points)
- C : informations complémentaires (75 points)

A	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...),	oui	10 points /10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui	5 points /5
B	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées	oui	10 points /10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	70%	2 points /5
	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	81%	13 points /15
C	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	57%	10 points /10
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire	57 %	0 points /5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	Oui	10 points /10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	Non	0 points /10
	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	Oui	10 points /10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	Oui	10 points /10
	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	Non	0 points /10
	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	Oui	10 points /10

Le total est de 90 points pour le territoire SMDEA.

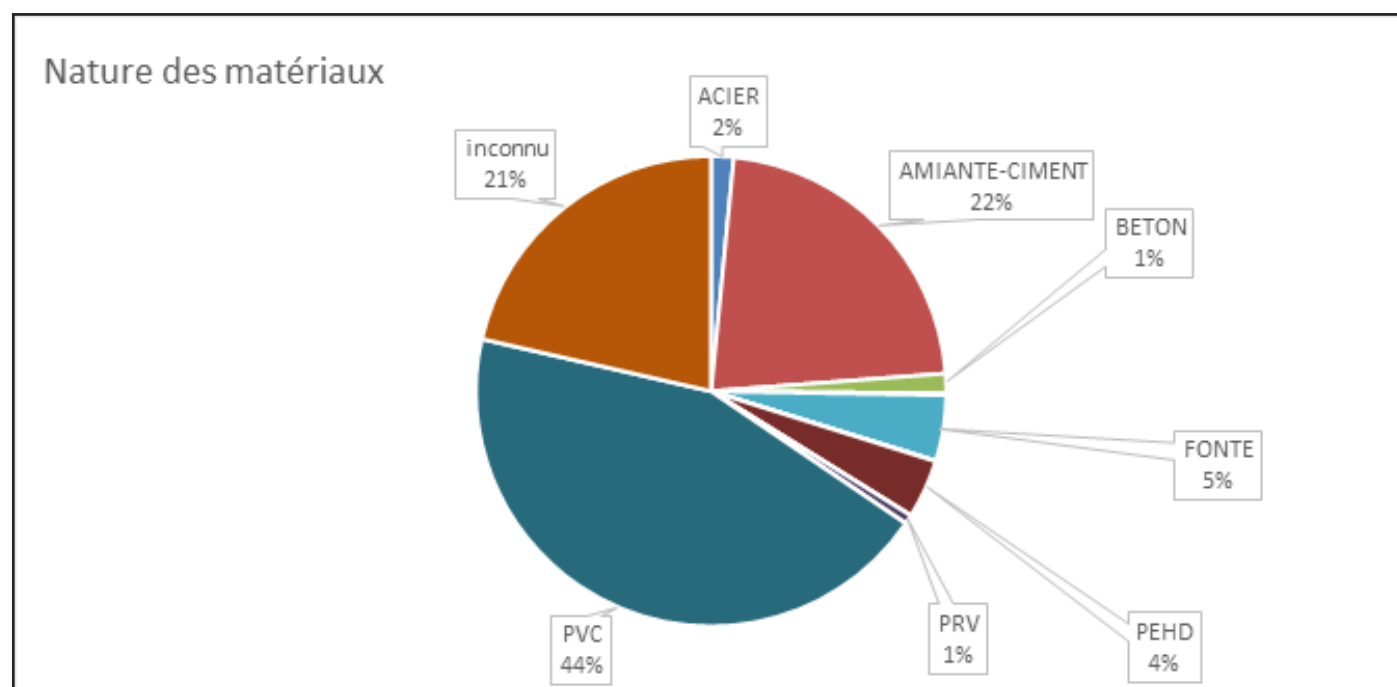
12.4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de réseau unitaire hors branchements et de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 1 009 km (1 016 km au 31/12/2024).

	Linéaire de réseau en ml
ARIZE	76 851
HAUTE ARIEGE	122 896
PAYS DE FOIX VARILHES	253 728
PAYS DE MIREPOIX	74 924
PAYS DE TARASCON	93 358
PAYS D'OLMES	139 444
PORTES ARIEGE PYRENEES	213 627
VOLVESTRE	34 755
TOTAL	1 009 583

Les réseaux d'assainissement sont majoritairement constitués de PVC, matériau devenu la référence depuis les années 1990. Le fibro ciment, historiquement très présent, a été progressivement remplacé au profit du PVC ou de la fonte.

Un linéaire de PRV (Polyester Renforcé de fibres de Verre) est également présent sur le réseau, notamment sur les tronçons nécessitant une forte résistance mécanique ou une excellente tenue à la corrosion (ancien réseau industriel du Pays d'Olmes).



12.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

en ml de 2021 à 2025						
	linéaire	Renouvellement réseau sous traîtée	Renouvellement réseau en interne	Pose de nouvelle conduite	Calcul du taux de renouvellement	Taux de pose de conduite neuve
ARIZE	76851	1102	66	4339	0,30%	1,43%
HAUTE ARIEGE	122896	5407	29	150	0,88%	0,91%
PAYS DE FOIX VARILHES	253728	5185	0	6320	0,41%	0,91%
PAYS DE MIREPOIX	74924	231	44	0	0,07%	0,07%
PAYS DE TARASCON	93358	265	0	5235	0,06%	1,18%
PAYS D'OLMES	139444	47	25	100	0,01%	0,02%
PORTES ARIEGE PYRENEES	213627	5765	79	6717	0,55%	1,18%
VOLVESTRE	34755	0	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL	1009583	18002	243	22861	0,36%	0,81%

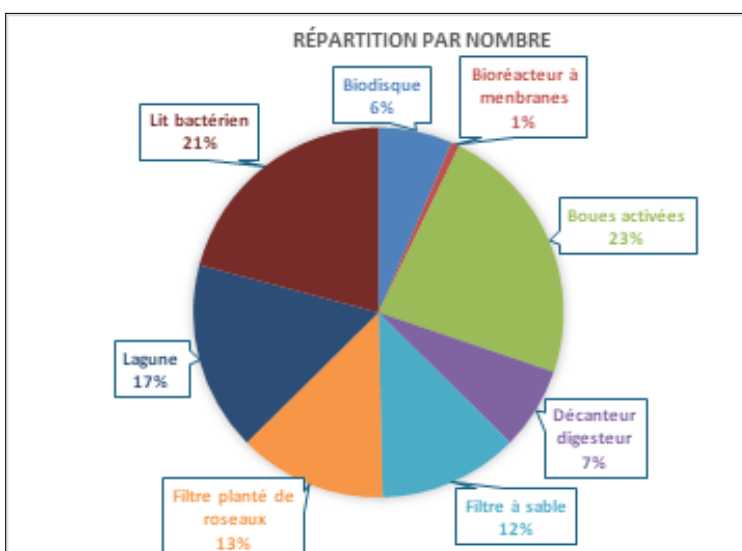
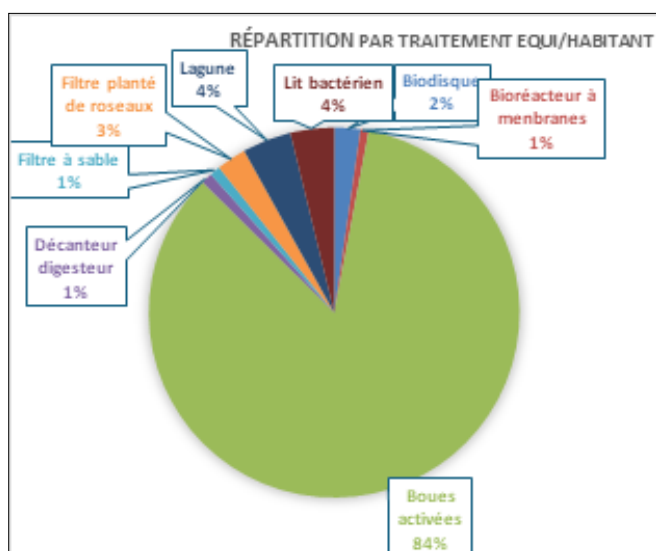
Au cours des 5 dernières années, 18 km de linéaire de réseau ont été renouvelés soit un taux calculé de 0,36 % de notre réseau par an, ce qui est proche de la moyenne nationale.
Le montant de ces travaux est de 11,5 millions d'euros sur les 5 ans 2021-2025.

12.6. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des 139 stations du SMDEA :

Type de station	ARIZE	HAUTE ARIEGE	PAYS DE FOIX VARILHES	PAYS DE MIREPOIX	PAYS DE TARASCON	PAYS D'OLMES	PORTES ARIEGE PYRENEES	VOLVESTRE	TOTAL
BIODISQUE									
Equivalent Habitant	350	1 450	1 785	150			275	290	4 300
Nombre de stations	1	2	3	1			1	1	9
BIORÉACTEUR À MEMBRANES									
Equivalent Habitant	1 350								1 350
Nombre de stations	1								1
BOUES ACTIVÉES									
Equivalent Habitant	5 200	13 500	33 420	6 900	14 500	28 960	50 800	6 357	159 637
Nombre de stations	3	4	8	3	3	4	5	2	32
DÉCANTEUR DIGESTEUR									
Equivalent Habitant	360	1 100	0		360	0			1 820
Nombre de stations	2	4	1		2	1			10
FILTRE À SABLE									
Equivalent Habitant	35	1 100	400	75			120		1 730
Nombre de stations	1	7	6	1			2		17
FILTRE PLANTÉ DE ROSEAUX									
Equivalent Habitant	300		580	1 000	1 250		1 060	720	4 910
Nombre de stations	1		3	4	1		5	4	18

Type de station	ARIZE	HAUTE ARIEGE	PAYS DE FOIX VARILHES	PAYS DE MIREPOIX	PAYS DE TARASCON	PAYS D'OLMES	PORTES ARIEGE PYRENEES	VOLVESTRE	TOTAL
LAGUNE									
Equivalent Habitant	2200	240	1 450	1 730		700	1 740		8 060
Nombre de stations	6	1	2	5		1	8		23
LIT BACTÉRIEN									
Equivalent Habitant	300	4 140		950	560	480	770		7 200
Nombre de stations	1	14		2	5	4	3		29
Total Equi Habitant	10 095	21 530	37 635	10 805	16 670	30 140	54 765	7 367	189 007
Total Nbre de stations	16	32	23	16	11	10	24	7	139



Le parc d'assainissement du SMDEA se caractérise par une grande diversité de filières et une forte dispersion des ouvrages. Avec 139 stations, le territoire dispose d'une capacité totale de traitement de 189 007 EH.

Les 32 stations à boues activées concentrent à elles seules 84,5 % de la capacité totale, alors qu'elles représentent seulement 23 % du nombre d'ouvrages. À l'inverse, les filières telles que les lits bactériens, les lagunes ou les filtres plantés de roseaux représentent une part importante du nombre de stations mais correspondent principalement à des ouvrages de plus petite capacité.

Cette répartition traduit ainsi un parc d'ouvrages très diversifié, associant de nombreuses petites unités adaptées aux communes rurales à quelques stations de capacité importante assurant une part majeure du traitement des eaux usées du territoire.

Le SMDEA possède sa propre unité de traitement des boues. C'est un procédé de compostage, qui est en activité depuis 2009 et qui traite chaque année 4000 tonnes de boues de stations d'épuration. Les boues y sont mélangées à du broyat de bois ou de déchets verts pour assurer l'aération, puis mises en fermentation afin d'obtenir un compost stabilisé et hygiénisé. Ce compost est ensuite vendu et épandu dans les champs agricoles de l'Ariège.

XIII

L'exploitation du service d'assainissement collectif

13.1. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

	Total boues (T MS)		
	2023	2024	2025
ARIZE	22,66	25,42	28,24
HAUTE ARIEGE	58,76	76,4	67,76
PAYS DE FOIX VARILHES	287,38	365,22	344,94
PAYS DE MIREPOIX	30,42	37,49	45,53
PAYS DE TARASCON	64,32	85,55	75,91
PAYS D'OLMES	155,97	107,45	150,11
PORTES ARIEGE PYRENEES	511,46	520,23	547,81
VOLVESTRE	37,84	36,36	68,42
TOTAL	1168,81	1254,12	1328,72

La production de boues du service poursuit une progression régulière, passant de 1 169 TMS en 2023 à 1 328 TMS en 2025, soit une augmentation de 13,6 %. Cette évolution est principalement portée par les territoires de Portes Ariège Pyrénées et du Pays de Foix, qui représentent à eux seuls près de 68 % de la production totale en 2025.

Le SMDEA poursuit l'amélioration de ses performances dans ce domaine. Au cours des trois dernières années, les moyens humains et matériels ont été renforcés, avec l'acquisition d'un camion supplémentaire, la mise en service d'une unité mobile de déshydratation, ainsi que la réhabilitation de plusieurs stations, la création de silos de stockage et de postes de traitement des boues.

Ces investissements permettent d'optimiser la gestion des boues, d'améliorer la fiabilité des installations.

13.2. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 16 au 31/12/2025 (16 au 31/12/2024). Il a pour objectif de maîtriser les pollutions industrielles dans les zones desservies par l'assainissement collectif.

Actuellement nous avons 16 autorisations signées.

13.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 77 % (81% en 2024).

13.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées (STEU).

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 63 % (59 % en 2024).



13.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s’obtient auprès de la Police de l’Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l’exercice 2025, l’indice global de conformité de la performance des ouvrages d’épuration est 62 % (30% en 2024).

	Conformité			
	Collecte	Performance	Equipement	Globale
ARIZE	71%	0%	0%	0%
HAUTE ARIEGE	96%	46%	46%	45%
PAYS DE FOIX VARILHES	28%	82%	83%	12%
PAYS DE MIREPOIX	96%	0%	4%	0%
PAYS DE TARASCON	21%	95%	100%	16%
PAYS D'OLMES	100%	0%	0%	0%
PORTES ARIEGE PYRENEES	99%	84%	84%	84%
VOLVESTRE	100%	100%	100%	100%
TOTAL	77%	61%	62%	42 %

13.6. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l’auto-surveillance qui sont conformes aux prescriptions règlementaires

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l’exercice 2025, l’indice global de conformité des performances des équipements d’épuration est 99,33 % (99,7 en 2024).

	Nbre conforme	Nbre hors conditions normales	Nbre non conforme	Nbre de bilans	% conformité
ARIZE	24			24	100%
HAUTE ARIEGE	74			74	100%
PAYS DE FOIX VARILHES	118		2	120	98.24%
PAYS DE MIREPOIX	21	2	1	24	87.50%
PAYS DE TARASCON	48			48	100%
PAYS D'OLMES	47	1		48	97.92%
PORTES ARIEGE PYRENEES	124			124	100%
VOLVESTRE	48			48	100%
TOTAL	504	3	3	510	99,33%

13.7. Nombre d'interventions curatives

	2023	2024	2025	nbre/km réseau
ARIZE	55	54	39	0,51
HAUTE ARIEGE	115	95	58	0,47
PAYS DE FOIX VARILHES	201	163	124	0,49
PAYS DE MIREPOIX	42	43	24	0,32
PAYS DE TARASCON	63	58	46	0,49
PAYS D'OLMES	90	61	46	0,33
PORTES ARIEGE PYRENEES	264	189	122	0,57
VOLVESTRE	12	7	6	0,17
TOTAL	842	670	465	0,46

Le nombre d'interventions sur le réseau connaît une amélioration très significative entre 2023 et 2025, avec une diminution de 842 à 465 interventions, soit une baisse de 44,8 %. Cette évolution favorable concerne l'ensemble des territoires. Rapporté au linéaire de réseau, le taux s'établit à 0,46 intervention/km en 2025. Le secteur des Portes d'Ariège Pyrénées présente le ratio le plus élevé (0,57 intervention/km), tandis que le Volvestre affiche le niveau le plus faible (0,17 intervention/km).

13.8. Nombre de ml de réseau hydrocuré

	ml de réseau hydrocuré préventif et systématique			
	2023	2024	2025	ml/km réseau
ARIZE	2649	8352	1750	22,77
HAUTE ARIEGE	8510	7220	3070	24,98
PAYS DE FOIX VARILHES	19335	9346	10225	40,30
PAYS DE MIREPOIX	6550	6455	10887	145,31
PAYS DE TARASCON	4145	3252	4207	45,06
PAYS D'OLMES	11387	6870	4920	35,28
PORTES ARIEGE PYRENEES	24593	14440	10663	49,91
VOLVESTRE	1090	1330	111	3,19
TOTAL	78259	57265	45833	45,40

Nous constatons une baisse globale de l'hydrocurage préventif, mais cela n'est pas un mauvais résultat, car en parallèle les interventions curatives d'obstruction sont en baisse. Cette évolution montre que les opérations de curage sont désormais mieux ciblées sur les secteurs réellement problématiques, ce qui améliore l'efficacité des interventions et limite les actions inutiles sur les tronçons sans enjeu particulier.

L'activité est très concentrée sur trois territoires, Mirepoix, Portes Ariège Pyrénées et Foix-Varilhes représentent environ 69 % du linéaire hydrocuré. Le Pays de Mirepoix se distingue particulièrement avec 145,31 ml/km, soit plus de trois fois la moyenne globale de 45,40 ml/km.

13.9. Entretien des postes de relevage

	Nettoyage poste relevage			
	2023	2024	2025	nombre de jour moyen
ARIZE	14	13	10	694
HAUTE ARIEGE	35	33	47	186
PAYS DE FOIX VARILHES	161	98	48	449
PAYS DE MIREPOIX	20	12	55	126
PAYS DE TARASCON	21	16	18	223
PAYS D'OLMES	23	14	27	135
PORTES ARIEGE PYRENEES	106	60	280	80
VOLVESTRE	11	2	11	398
TOTAL	391	248	496	158

Le nombre de nettoyages des postes de relevage connaît une forte progression en 2025, avec 496 interventions réalisées, contre 248 en 2024, il a doublé. Cette hausse est principalement portée par le territoire des Portes d'Ariège Pyrénées, qui concentre 280 interventions, soit plus de la moitié du total. Le Pays de Mirepoix connaît également une forte progression avec 55 nettoyages. À l'inverse, le Pays de Foix-Varilhes enregistre une diminution significative, passant de 98 interventions en 2024 à 48 en 2025.

Ces évolutions traduisent une activité de nettoyage préventif et d'entretien des ouvrages particulièrement soutenue sur certains territoires.

13.10. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

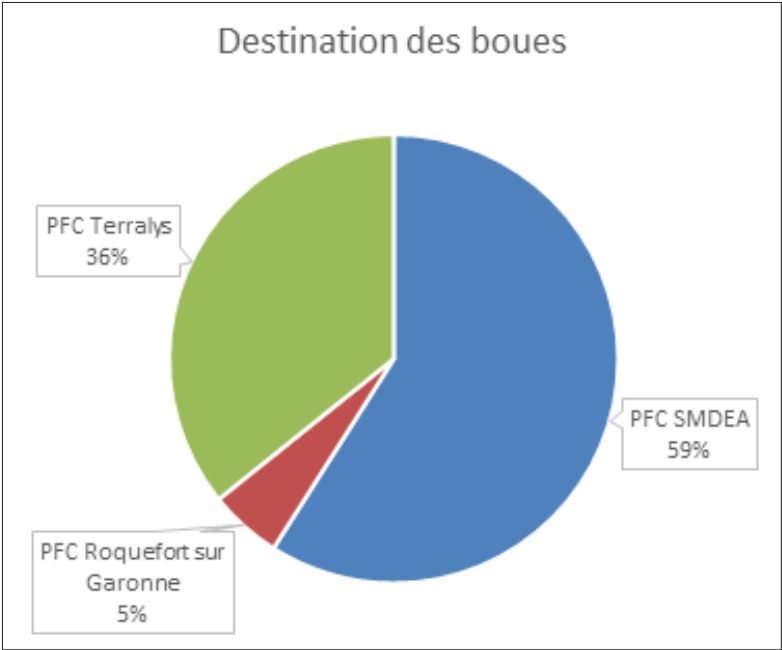
Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100% en 2024).

Depuis 2021, en plus de la plateforme SMDEA, une part importante de ces boues est désormais compostée sur des plateformes extérieures au service en raison de l'augmentation de la production de boues. Ces installations sont conformes à la réglementation et autorisées par l'administration, ce qui garantit une valorisation sécurisée et maîtrisée des boues produites.

Pour 2025, la répartition est la suivante :



13.11. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2025, 6 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

En 2025, le taux de débordement des effluents est de 0,056 pour 1000 habitants (0,056 en 2024).

	Total débordement domaine privé		
	2023	2024	2025
ARIZE	1	0	1
HAUTE ARIEGE	5	4	0
PAYS DE FOIX VARILHES	7	3	4
PAYS DE MIREPOIX	0	2	0
PAYS DE TARASCON	1	0	0
PAYS D'OLMES	4	0	1
PORTES ARIEGE PYRENEES	5	2	6
VOLVESTRE			
TOTAL	23	11	12

La donnée de notre système d'information indique 12 car elle prend les débordements sur lesquels nous avons fait une intervention, même s'il n'y a pas eu de déclaration de sinistre. Un débordement sur 2 a fait l'objet d'une déclaration de sinistre.

13.12. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

	Nombre de « points noirs »	« points noirs » /100 km
ARIZE	12	15,80
HAUTE ARIEGE	0	0
PAYS DE FOIX VARILHES	0	0
PAYS DE MIREPOIX	7	9,34
PAYS DE TARASCON	0	0
PAYS D'OLMES	2	1,43
PORTES ARIEGE PYRENEES	50	23,4
VOLVESTRE	2	5,75
TOTAL	73	7,2

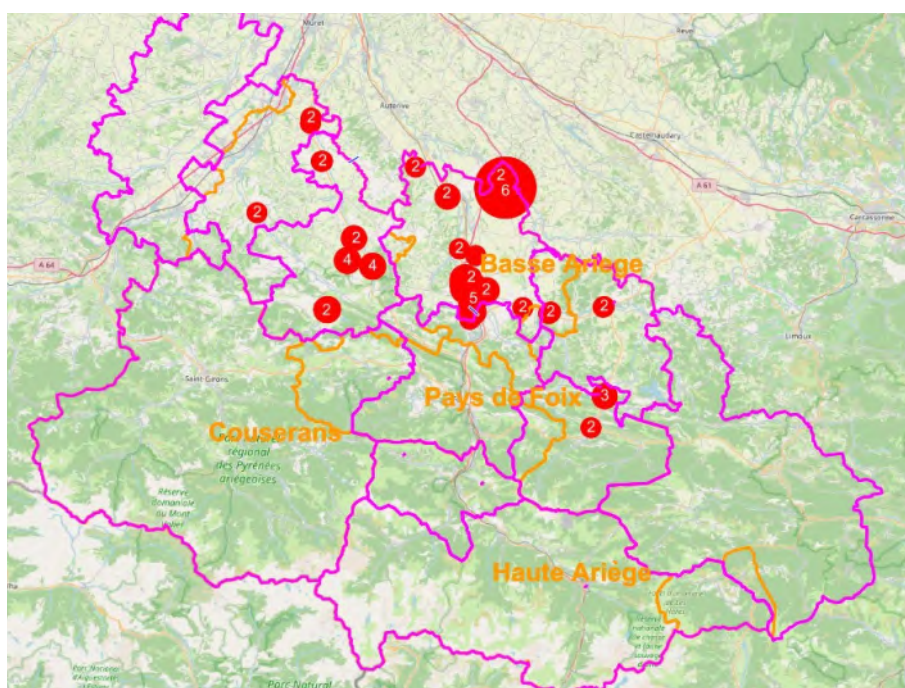
En 2025, le SMDEA recense 73 « points noirs » sur l'ensemble de son réseau d'assainissement, soit un ratio moyen de 7,2 points noirs pour 100 km de réseau. Ce ratio s'améliore par rapport à 2024 (8,7 points noirs en 2024).

La situation est toutefois très contrastée selon les territoires. Les Portes d'Ariège Pyrénées concentrent à elles seules 50 points noirs, soit près de 68 % du total, avec un ratio de 23,4 points pour 100 km. L'Arize compte 12 points noirs (15,8/100 km), tandis que le Pays de Mirepoix en recense 7 (9,34/100 km).

Les autres territoires présentent une situation nettement plus favorable : 2 points noirs dans le Pays d'Olmes et le Volvestre, et aucun point noir recensé en Haute-Ariège, Pays de Foix-Varilhes et Pays de Tarascon.

Ces résultats mettent en évidence une concentration des difficultés sur certains secteurs et constituent un indicateur important pour prioriser les actions d'entretien, de surveillance et de réhabilitation des réseaux.

Les actions en matière diagnostic et de renouvellement de réseau de collecte, permettent une diminution des points de curage fréquents.



13.13. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

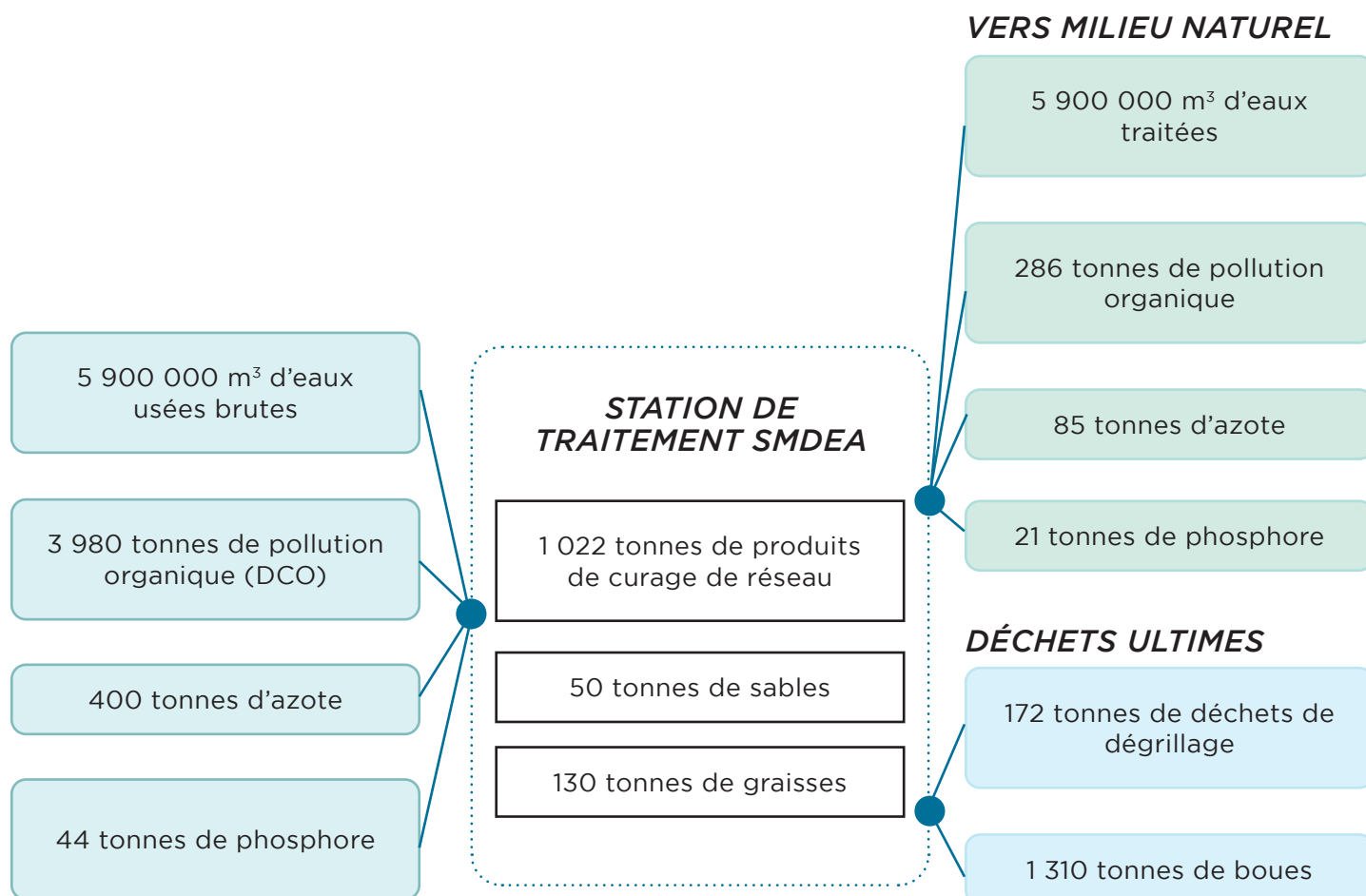
Cet indice correspond à l'Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées. Il est obligatoirement intégré dans le RPQS pour l'assainissement collectif. Il évalue l'implication et les investissements de la collectivité pour localiser, suivre et quantifier les rejets d'eaux usées non traitées dans la nature (via les déversoirs d'orage ou les trop-pleins).

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Item	Réponse	points
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	Oui, données présente dans le système d'information géographique	20 pts/20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Oui, dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs d'assainissement	10 pts/10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui, dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs d'assainissement	20 pts/20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Respect des prescriptions de surveillance de l'arrêté du 21 juillet 2015	30 pts/30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	Respect des prescriptions de surveillance de l'arrêté du 21 juillet 2015	10 pts/10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	0 pts/10
Réseaux séparatifs : Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	0 pts/10
Réseaux unitaires : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	0 pts/10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (60 en 2024).

13.14. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'assainissement en 2025



XIV

Les tarifs et finances

Prix de l'assainissement, budget, endettement, impayés

14.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	24,80 € /m²	25,07€ /m²
Création réseau collecte, raccordement sur réseau existant suite création branchement hors cadre autorisation d'urbanisme	285,63	288.64
Participation aux frais de branchement	Fonction du montant de la tranche de travaux	

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	79 €	82 €
Part proportionnelle (€ HT/an)			
	Prix au m³	1,84 €/m³	1,88 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA 10%	0,26 €/m³	0,27 €/m³
Redevances			
	Redevance performance assainissement (Agence de l'Eau)	0,105 €/m³	0,135 €/m³
	Prix TTC	2.86 €/m³	2.97 €/m³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 3/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et les frais d'accès au service

14.2. Facture d'assainissement type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	79,00	82,00	3,80 %
Part proportionnelle	220,80	225,60	2,17%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	299,80	307,60	2,60%
Taxes et redevances			
Redevance performance assainissement (Agence de l'Eau)	12,60	16,20	28,57 %
TVA	31,24	32,38	3.65 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	43,84	48,58	10,81 %
Total	343,64	356,18	3,65 %
Prix TTC au m³	2,86	2,97	3,85%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle, sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

14.3 Recettes

	2024	2025
Redevance modernisation des réseaux	973 206,36	
Travaux et autres produits		
Recettes de facturation assainissement collectif	13 531 477,22	13 446 281,74
Recettes de raccordement	784 513,34	804 162,47
Autres prestations de service	0,00	687 392,50
Recettes liées aux travaux	418 055,38	540 976,05
Autres recettes (vidange de fosses, dépotage, participation de collectivités, ...)	985 247,96	
Total autres recettes	2 187 816,68	
Subvention exploitation		21 981,57
Produits financiers		40 226
Atténuations de charges		306 821,53
Produits exceptionnels		30 299,48
Reprise sur provisions		174 000
Total des recettes	15 719 293,90	16 052 141,34

Source : Compte administratif

Les recettes d'assainissement s'établissent à 16,05 M € en 2025, contre 15,72 M € en 2024, soit une hausse de 333 k € (+2,11 %).

Les redevances eaux usées facturées aux abonnés progressent de 412k € (+3.3%).

Les recettes de raccordement progressent également de 19,6 k € (+2,5 %), tandis que les recettes liées aux travaux augmentent de 104,1 k € (+24,9 %).

À l'inverse, les autres recettes diminuent de 79k € (-8.3 %), notamment en lien avec la baisse des recettes issues des vidanges de fosses, du dépotage et des participations des collectivités.

Au global, la structure des recettes apparaît davantage recentrée sur les recettes récurrentes liées au service d'assainissement, la redevance eaux usées représentant à elle seule environ 84 % des recettes totales en 2025. Cette évolution contribue à renforcer la lisibilité et la récurrence des ressources du service.

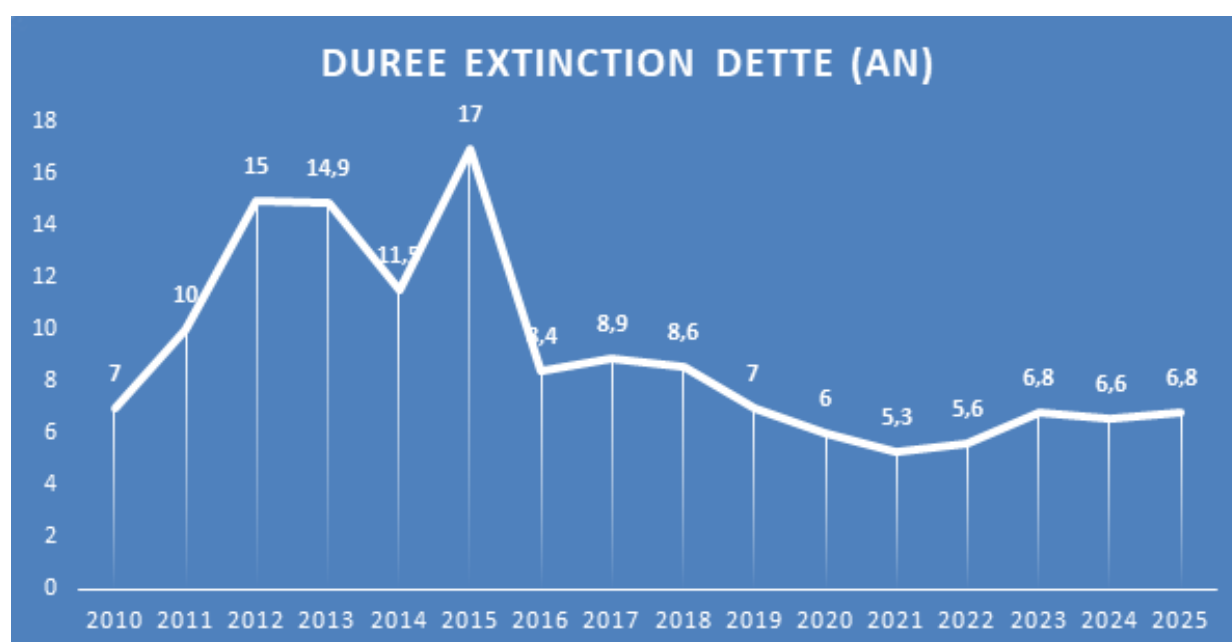
14.4 Tarification volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³
Total	4 196 989	4 111 365

14.5 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	30 347 363	31 386 898
Epargne brute annuelle en €	4 603 157	4 609 009
Durée d'extinction de la dette en années	6,6	6,8



14.6 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Il s'agit de la consolidation des factures d'eau et d'assainissement. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Le taux d'impayés pour les factures d'eau et d'assainissement de l'année 2025 est de 5,05 % (2,48 en 2024). Le calcul concerne l'ensemble des budgets et la totalité des recettes.

	Exercice 2024	Exercice 2025
Taux d'impayés en % sur les factures	2,48	5,05

14.7 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Total : 33

	Assainissement
ARIZE	4
HAUTE ARIEGE	4
PAYS DE FOIX VARILHES	4
PAYS DE MIREPOIX	3
PAYS DE TARASCON	6
PAYS D'OLMES	5
PORTES ARIEGE PYRENEES	5
VOLVESTRE	2
TOTAL	33

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 0,578 pour 1000 abonnés (3,36 pour 2024).

14.8 Financement des investissements

14.8.1 | Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		30 347 363	31 386 898
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 537 872,75	2 512 649,18
	en intérêts	1 142 659,23	1 027 375,43

Source : Compte administratif

14.8.2 | Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 5 635 828,84 € (5 935 314,52 € en 2024).

14.8.3 | Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

237 868 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0579 €/m³ pour l'année 2025 (0,0842 pour 2024).

14.9 Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Indicateur national	Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif pour services publics pour services publics d'assainissement collectif	1 826 569	106 198	106 919
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	842	16	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	27 475,5	1 209,85	1328
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,4	2,86	2,97
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,84 %	58,87%	85,57 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	NS	100	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97 %	81%	77 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99 %	59%	63 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94 %	30%	62 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	99,9 %	100%	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,028	0,0842	0,0579
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0.037	0,056	0,056
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	4,2	8,7	7,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,64 %	0,58%	0,36 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,1 %	99,7%	99,33 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	88	60	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,2	6,6	6,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,38 %	2,48%	0,68
P258.1	Taux de réclamation [nb/1000ab]	1.45	3,36	0,578

XV

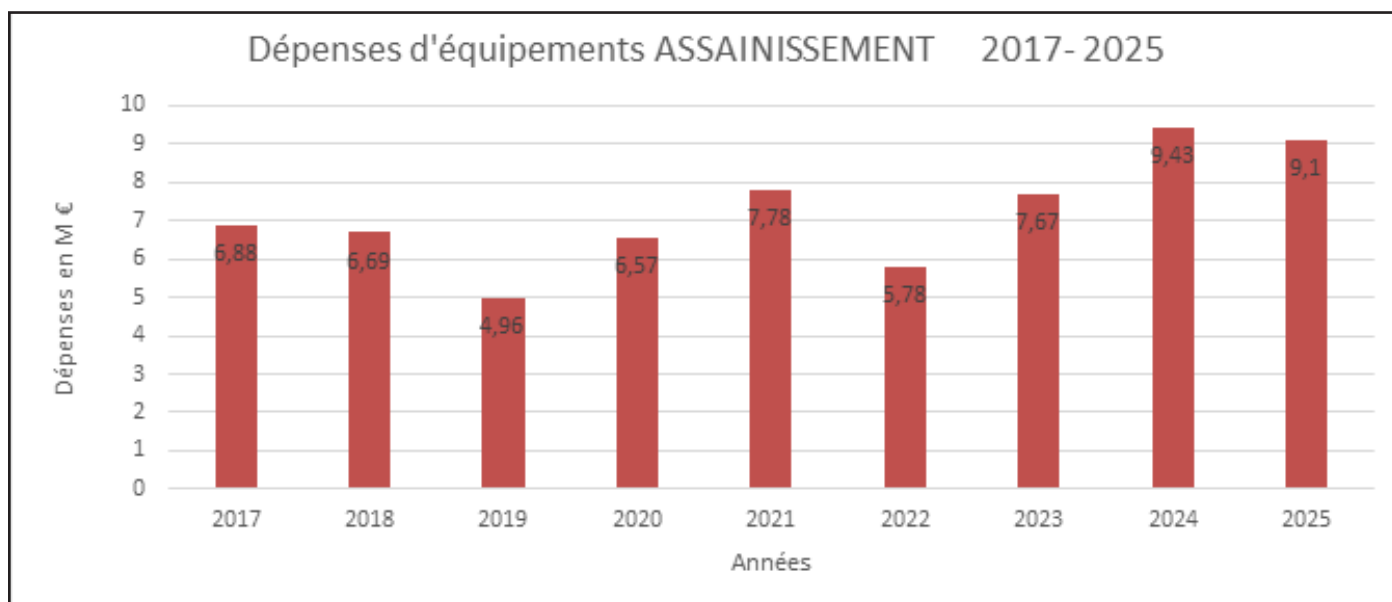
Les travaux remarquables - Assainissement

Moderniser, traiter, préserver

Des infrastructures au service du territoire

Le SMDEA poursuit ses investissements pour développer les capacités de traitement, réhabiliter les réseaux et améliorer durablement la performance des systèmes d'assainissement avec une même ambition, des ouvrages performants, une meilleure maîtrise des réseaux et une attention renforcée portée à la protection du milieu naturel.

Le PPI assainissement, tend à se stabiliser aux alentours de 7 à 10 M €/ an.



Assainissement	CP 2025	
	Dépenses	Recettes
AP 1 - Réhabilitation de stations d'épuration (yc extension)	4 010 831,35 €	2 634 837,28 €
AP 2 - Renouvellement/Réhabilitation de réseaux	2 654 874,27 €	783 370,86 €
AP 3 - Extension des réseaux de collecte	112 467,07 €	91 785,00 €
AP 4 - Création de systèmes d'assainissement	1 286 992,78 €	812 248,34 €
AP 5 - Outils de Planification	131 775,60 €	170 677,55 €
Total	8 196 941,07 €	4 492 919,03 €

Nouvelles unités de traitement des eaux usées

Adapter les capacités et préserver le milieu naturel

Lézat-sur-Lèze : nouvelle STEP

Dimensionnée pour 2 400 équivalents habitants et débutée en 2025, la nouvelle station permettra de doubler la capacité de traitement par rapport à l'ancienne installation. Le projet comprend également la reconstruction du poste de tête et un volet énergétique. En effet, des panneaux photovoltaïques ont été mis en œuvre, en toiture, afin de contribuer à l'autonomie énergétique du site



UNE INFRASTRUCTURE PLUS PERFORMANTE

Une modernisation qui associe capacité de traitement, adaptation hydraulique et production d'énergie renouvelable.

2 400 EH

CAPACITÉ DE LA
NOUVELLE STEP

x2

CAPACITÉ DE
TRAITEMENT

92

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
34 200 kWh/an

2 400 000 €

COÛT GLOBAL

STEP et réseaux de collecte : Canté et Labatut

Cette année 2025, a conclu la création d'une STEP intercommunale pour les communes de Canté et Labatut et destinée à traiter les eaux usées de 330 équivalents habitants. En parallèle, les réseaux de collecte des eaux usées de Labatut et Canté ont également été créés. La filière à filtres plantés de roseaux à deux étages associe performance et faible impact environnemental. En aval du filtre plantés de roseaux se situe, une zone de rejet végétalisée chargée de préserver, en période estivale, le ruisseau de la Jade qui reçoit les eaux traitées,



330 EH
CAPACITÉ
DE TRAITEMENT

2 500 000 € HT
COÛT GLOBAL DE
L'OPÉRATION

2026
FIN DES TRAVAUX
PRÉVUE

STEP La Bastide-de-Besplas

La commune, jusqu'alors dépourvue de réseau de collecte et de station de traitement, a été équipée d'une station à filtres plantés de roseaux à deux étages et d'un réseau de collecte des eaux usées de l'ensemble du bourg. Cette opération s'est clôturée en 2025, permettant ainsi aux usagers de se raccorder à l'assainissement collectif.



330 EH
CAPACITÉ
DE TRAITEMENT

+364 000 €
INVESTISSEMENT
DE LA STEP

1.55M€
COÛT GLOBAL DE
L'OPÉRATION

UNE SOLUTION INTÉGRÉE

Performance, faible impact environnemental et intégration paysagère, avec un réseau de collecte venant compléter l'aménagement.

Réhabiliter les réseaux

Renouveler les infrastructures et améliorer leur fonctionnement

Réseaux de collecte des eaux usées des Cabannes

En 2025, le SMDEA a réalisé des travaux de réhabilitation de ses réseaux de collecte des eaux usées sur la rue Principale. Ces travaux ont permis de fiabiliser son fonctionnement, notamment par le déraccordement en certains points du réseau des eaux pluviales de la commune. En coordination avec ces travaux, les canalisations de distribution d'eau potable ont également été renouvelées sur le secteur.

Ces opérations de réhabilitation de réseaux vont se prolonger sur les prochaines années, en préalable aux travaux de reconstruction de la station de traitement des eaux usées.



2024

LANCEMENT DE
L'OPÉRATION

+ de 2M €

COÛT GLOBAL DE
L'OPÉRATION

2 RÉSEAUX

RÉHABILITÉS
EU - EAU POTABLE

Le Mas d'Azil

Un diagnostic complet, réalisé lors du Schéma Directeur d'Assainissement, a mis en évidence l'intrusion d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement. Un programme pluriannuel de réhabilitation a donc été engagé afin de renouveler ou rendre étanche les réseaux les plus dégradés.

Ces travaux contribuent notamment, au bon fonctionnement de la station de traitement située en aval et à la préservation du milieu récepteur, le cours d'eau de l'Arize.

PREMIÈRE OPÉRATION : GRANDE RUE

Reprise des canalisations de collecte des eaux usées pour limiter les intrusions d'eaux claires, fiabiliser le fonctionnement des réseaux et contribuer à la préservation du milieu naturel.

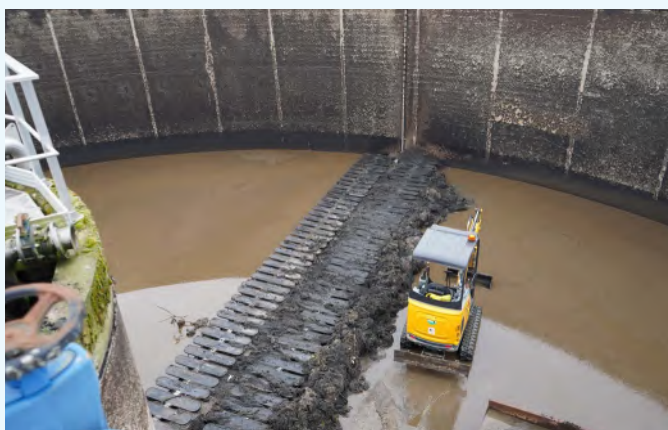


Performance et modernisation

Optimiser les équipements et réduire les impacts

STEP de Pamiers

Sur 2025, le SMDEA a engagé le remplacement des diffuseurs d'air des bassins d'aération. Ces équipements, après 20 années de service, étaient en fin de vie. Les bassins ont été vidangés successivement pour permettre le nettoyage des conduites et la pose des nouveaux diffuseurs, pour un coût total de 169 290 €.



L'objectif de cette opération était double :

- Améliorer la conformité du réseau par temps de pluie
- Optimiser le transfert d'oxygène et la performance énergétique

20 ANS
DE SERVICE DES
DIFFUSEURS

5 SEMAINES
D'INTERVENTION

2 OBJECTIFS
CONFORMITÉ
+ ÉNERGIE

CHAPITRE

4

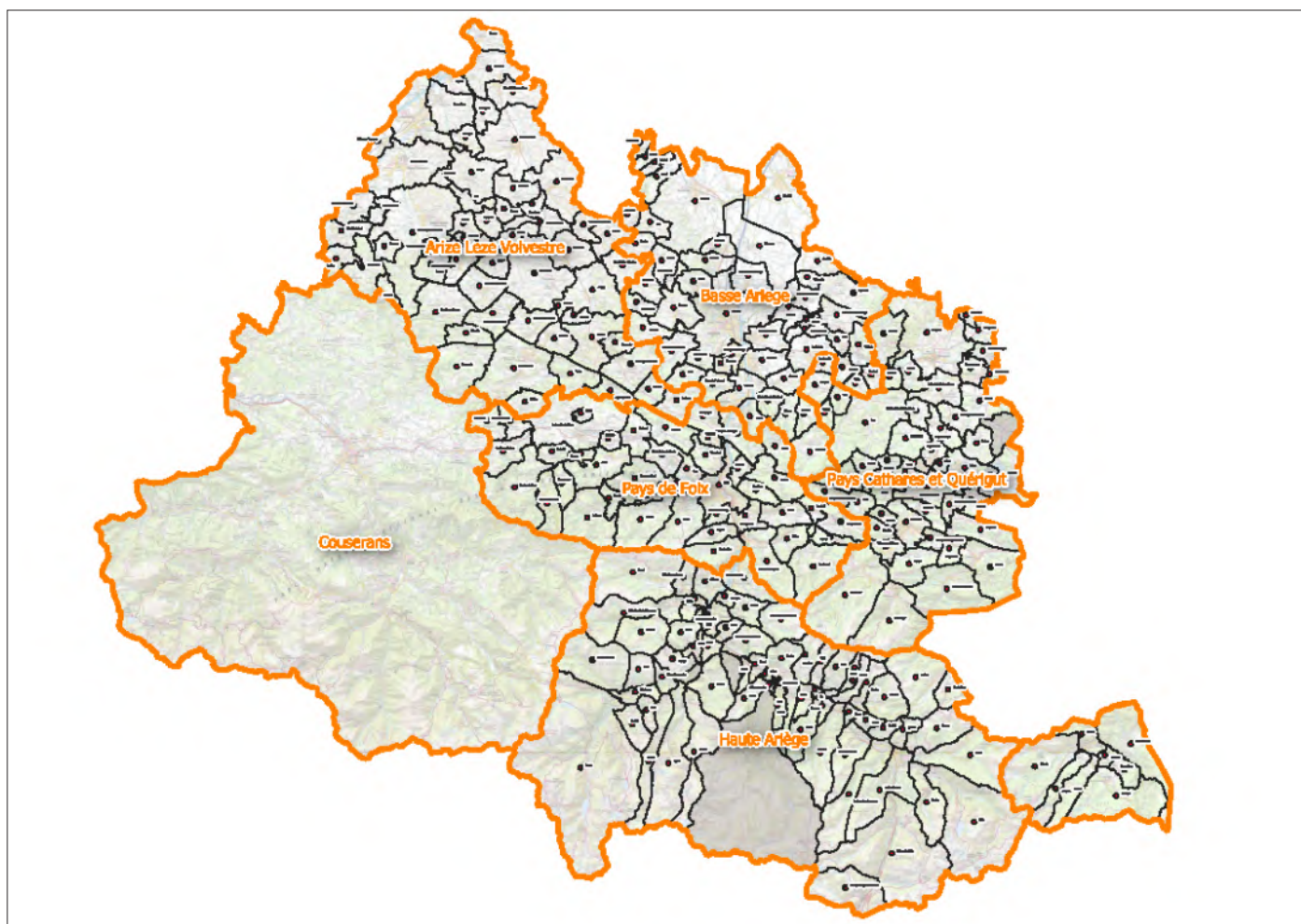
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



16.1. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière, avec un budget autonome.

16.2. Territoire desservi en assainissement non collectif



16.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 62 347 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 168 972

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 36,9 % au 31/12/2025. (36,94 % au 31/12/2024).

16.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2024	Exercice 2025
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 110 (110 en 2024).

17.1.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N, d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

XVII

Le service assainissement non collectif

Organisation, Indicateurs

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	8 558	5219
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	27 017	19833
Taux de conformité en %	31,7	26,31

La baisse des installations conformes et contrôlées depuis la mise en service a baissé suite au changement de périmètre d'exploitation du SMDEA avec le départ du Couserans.

17.2. Bilan des contrôles de dispositifs d'ANC par territoire

Territoire	Nombre total d'installations	Nbre total d'ANC conforme	Nbre total d'ANC non conforme	% d'installations contrôlées	% de conformité
ARIZE	3207	609	1832	76,1%	24,9%
HAUTE ARIEGE	3043	375	1895	74,6%	16,5%
PAYS DE FOIX VARILHES	7393	1266	3396	63,1%	27,2%
PAYS DE MIREPOIX	2199	459	1195	75,2%	27,8%
PAYS DE TARASCON	2348	211	500	30,3%	29,7%
PAYS D'OLMES	2390	357	1701	86,1%	17,3%
PORTES ARIEGE PYRENEES	4904	1111	2215	67,8%	33,4%
VOLVESTRE	3217	831	1862	83,7%	30,9%
TOTAL	28701	5219	14596	69,0 %	26,3 %

Sur les 28 701 installations du territoire, près de 70% ont été déjà contrôlées par le service. L'avancement est assez homogène sur le territoire, exception faite du Pays de tarascon.

Le taux de conformité est de 26%, ce qui est assez éloigné de la moyenne nationale de conformité qui est de 72%.

Les non conformités observées concernent principalement des habitations anciennes, construites à une époque où les prescriptions techniques relatives aux dispositifs d'assainissement non collectif n'étaient pas encore en vigueur. Ces installations, souvent vieillissantes ou inadaptées, présentent des défauts liés à leur conception initiale.

Les coûts élevés de réhabilitation constituent un frein important pour les propriétaires. De plus, sur

notre territoire, certaines parcelles ne disposent parfois pas d'un espace suffisant pour implanter une filière d'épandage classique, ce qui impose le recours à des dispositifs compacts, généralement plus onéreux. Ces contraintes financières et techniques expliquent en grande partie le faible taux de conformité constaté.

Il est intéressant de rappeler que le X^e programme d'aides de l'Agence de l'eau (2013 2018) a permis de soutenir la réhabilitation d'environ 300 installations d'ANC non conformes et prioritaires, identifiées comme présentant un risque pour la salubrité publique ou la santé. Ce dispositif de subventionnement a contribué à améliorer significativement la situation, même si une part importante du parc reste encore à mettre en conformité.

XVIII

Les tarifs et finances

Prix de l'eau, budget, endettement, impayés

18.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service : contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations.

Elle peut également comprendre, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences que le service peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires : entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange.

La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité. La tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.

La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur. La tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	243 € HT	248 € HT	255 € HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	103 € HT	105 € HT	105,50 € HT
Compétences obligatoires			
Forfait vidange de fosse	196 € HT	200 € HT	206 € HT
Forfait vidange de graisse	133 € HT de forfait transport + 61 € le m ³	136 € HT de forfait transport + 63 € HT le m ³	140 € HT de forfait transport + 65 € HT le m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs 2025
- Délibération du 03/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs 2026

Recettes :

	2024	2025
Facturation du service obligatoire en €	289 526,00	278 418,00

Source : Compte administratif

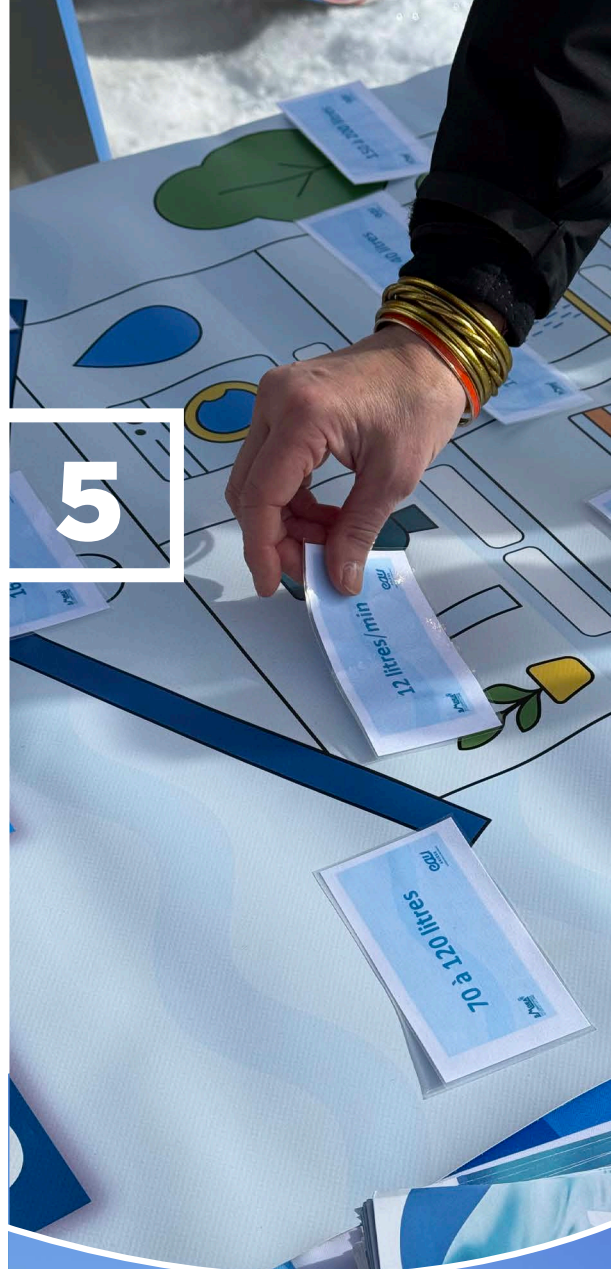
18.2. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement non collectif

		Indicateur national	Valeur 2024	Valeur 2025
P301.3	Conformité dispositifs ANC	72 %	31,7 %	26,31 %
D202.0	Nombre d'habitants desservis	7 708 387	8558	51676
D203.0	Mise en œuvre ANC	101	110	110

CHAPITRE

5

DÉMARCHE EAU ARIÈGE
DÉMARCHE QUALITÉ
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



XIX

Les animations & visites

Sensibiliser • transmettre • valoriser les métiers de l'eau

19.1. Le SMDEA, un syndicat ouvert sur son territoire

Tout au long de l'année, le SMDEA participe à des actions de sensibilisation, accueille les publics sur ses installations et contribue aux grands rendez-vous du territoire

> 100

VISITEURS - JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE

18 MARS

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

TOUTE L'ANNÉE

VISITES SCOLAIRES

19.2. Les temps forts

- Journée européenne du patrimoine : plus de 100 visiteurs ont visité la station de traitement des eaux usées de Pamiers et l'usine de production d'eau potable de La Tour-du-Crieu.
- Journée de sensibilisation sur le gaspillage de l'eau à la station de ski d'Ax 3 Domaines.
- Journée mondiale de l'eau le 18 mars à Montgailhard.
- Visites d'établissements scolaires de nos installations d'eau potable et stations d'épuration tout au long de l'année.
- Participation au Salon des communes et intercommunalités.



XX

La démarche Eau Ariège

*Eau Ariège - économies
d'eau - sensibilisation*

20.1. La démarche Eau Ariège récompensée !



La démarche Eau Ariège, à laquelle le SMDEA prend activement part, a remporté le Trophée des économies d'eau 2024 dans la catégorie « Actions d'éducation, de sensibilisation et de communication » !

Ce prix, remis le 10 décembre dernier au siège de la FNCCR à Paris, récompense l'engagement collectif en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la sobriété. Il salue le travail de sensibilisation et d'information mené auprès du grand public et des établissements scolaires.

TROPHÉE 2024
ÉCONOMIES D'EAU

10 DÉCEMBRE
REMISE À LA FNCCR

ÉDUCATION
SENSIBILISATION &
COMMUNICATION

20.2. Soutien au volontariat des sapeurs-pompiers



Signature d'une convention avec le SDIS 09 en faveur de nos agents sapeurs-pompiers volontaires, en présence de Christine Tequi, Présidente du SMDEA09, et de Jérôme BLASQUEZ, Président du SDIS09.

Cette convention permet à nos agents volontaires de pouvoir s'absenter durant l'année pour suivre leurs formations.

Merci à Natacha, Thomas, Laurent et Axel pour leur engagement au service de tous.



ISO 50001

Amélioration énergétique • maîtrise des coûts • transition énergétique et sobriété

21.1. Démarche ISO 50001

L'énergie constitue un enjeu stratégique pour le SMDEA. Elle conditionne la maîtrise de nos coûts et la réduction de notre impact environnemental.

Dans un contexte marqué par la fluctuation des prix de l'énergie et l'accélération de la transition énergétique, l'amélioration de notre gestion énergétique devient un impératif. Elle contribue à la soutenabilité de nos activités, à la conformité réglementaire et à la valorisation de nos engagements environnementaux.

Depuis 2024, le SMDEA s'est engagé dans une démarche inspirée de la norme ISO 50001, qui fournit un cadre méthodique permettant de structurer un système de management de l'énergie fondé sur l'amélioration continue.

- 01** | AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- 02** | MESURER ET SUIVRE LES PROGRÈS
- 03** | CRÉER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

- Démontrer l'engagement du SMDEA en faveur de l'efficacité énergétique et de l'amélioration de ses pratiques.
- Mesurer, suivre les progrès et les maintenir dans un principe d'amélioration continue afin de maîtriser les coûts énergétiques.
- Instaurer en interne une dynamique collective.

Actions 2025

Des actions concrètes pour améliorer la performance énergétique

OUVRAGE	ACTION	INVEST. RÉALISÉ
SMDEA ENERGIE	Acquisition d'un logiciel de suivi de consommation	-
SMDEA ENERGIE	Lien entre identifiants MAINTA/KIS et PDL	-
SMDEA ENERGIE	Sensibilisation des salariés à la norme ISO50001	-
Station La Tour-du-Crieu	Étude diagnostic Purecontrol pour améliorer le pompage eau traitée	6 750 €
Station Montferrier	Étude pour la déshumidification	1 100 €
Station Mirepoix	Installation de sondes O2/redox	9 245 €
Surpresseur Vernajoul-Clarac	Variation de vitesse du pompage de Clarac	-
Station Saverdun	Variateur de vitesse de l'agitation lente du bassin aérobie	500 €
Station Pamiers	Changement des diffuseurs d'air	169 290 €
Station Chiva	Variation de vitesse sur les surpresseurs	500 €
Station Foix Labarre	Installation de sondes O2/redox	9 245 €
Surpresseur Vernajoul-Clarac	Variation de vitesse du pompage de Vernajoul	-
SMDEA	Acquisition d'un outil de veille réglementaire	11 942 €
Station Ultrafiltration Casa Pepe	Asservissement de l'UF à la turbidité	5 000 €
Station Saverdun	Remplacement des surpresseurs à lobes par des surpresseurs à vis	85 000 €
Station Foix Labarre	Installation de variateurs de vitesse sur les turbines	-

Le montant des investissements pour améliorer les performances énergétiques est de 298 572 € en 2025.

Objectifs 2026

Réduire les consommations • moderniser les équipements

-60 MWH EAU POTABLE • -1,4 %	-130 MWH ASSAINISSEMENT • -2,3 %	-1,9 % DIMINUTION ANNONCÉE
--	--	--------------------------------------

Les objectifs 2026 prévoient une baisse de 60 MWh pour l'eau potable et de 130 MWh pour l'assainissement, soit 1,9 % de diminution de la consommation énergétique pour fin 2026.

OUVRAGE	ACTION	INVEST. PRÉVU
Réservoir Le Casse Les Bordes-sur-Arize	Changement des pompes	122 500 €
Station Pays d'Olmes - Laroque d'Olmes	Changement du poste d'eau industrielle	50 000 €
Station Pays d'Olmes - Laroque d'Olmes	Modernisation du poste de déshydratation des boues	850 000 €
Station Saverdun	Variateurs de vitesse sur les centrifugeuses	36 000 €
SMDEA	Logiciel de suivi de consommation avec le Conseil Départemental	0 €
SMDEA	Usages significatifs sur le carburant	0 €
Station Pamiers	Enregistrement des consommations	5 130 €
Station La Tour-du-Crieu	Reporting des données de pompage des eaux traitées	2 497 €
Station Foix Vernajoul	Reporting des kWh consommés par les surpresseurs	6 760 €
SMDEA	Maîtrise opérationnelle : impressions / données patrimoniales	4 600 €
Surpresseur de Trigueboire	Modernisation du pompage	133 000 €
Station Foix Vernajoul	Changement de bassin d'aération	0 €
Station Mazères	2 variateurs de vitesse asservis au fonctionnement des surpresseurs	4 000 €

Le montant des investissements pour réduire les consommations et moderniser les équipements est de 1 214 487 € en 2025.

Energies renouvelables

Produire autrement et valoriser les ressources disponibles

5 PROJETS PRÉVUS EN 2026	3 PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES	2 PROJETS DE TURBINAGE
------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

Pour 2026, le SMDEA mettra en service 5 projets liés à l'utilisation d'énergies renouvelables.

BUDGET	SECTEUR	PROJET
ASS	STEP Foix Vernajoul	Pose de panneaux photovoltaïques
ASS	STEP Laroque d'Olmes	Pose de panneaux photovoltaïques
AEP	UTEP Tour du Crieu	Pose de panneaux photovoltaïques
AEP	UTEP Montferrier	Turbinage des eaux
AEP	UTEP Foix Vignoble	Turbinage des eaux

Une trajectoire énergétique en trois leviers

MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS	OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS	PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
---------------------------------------	-------------------------------------	--

